



Animaux
Liste des primes



2, 3, 4, 5 septembre 2016

INDEX

BOVINS LAITIERS.....	6
BOVINS DE BOUCHERIE.....	12
HORTICULTURE	18
ARTISANATS	19
CHÈVRES	20
PRODUIT DE LA FERME.....	25
CHEVAUX DE TRAIT	29
CHEVAUX LÉGERS & PONEYS	33
HORAIRE DE CHEVAUX.....	38
VOLAILLE	43
MOUTONS.....	46
JEUNES AGRICULTEURS	50

Clinique vétérinaire de Granby
450-378-3331

INFORMATION GÉNÉRALE

CONTACT

Tel: (450) 242-EXPO (3976)

Télec.: (450) 242-2565

www.bromefair.com

Société d'agriculture du comté de Brome

345, ch. Stagecoach

Brome (Québec) J0E 1K0

ADMISSION

Admission

(inclus: accès aux manèges, TPS & TVQ)

- \$40 **Laisser-passer 4 jours** (Adultes & enfants)
une admission par jour, et stationnement (espace le permettant)
- \$15 **Admission générale** Vendredi/Samedi/Dimanche
- \$12 **Admission générale** Lundi
- \$10 **Vendredi seulement:** Aînés (60 ans & plus) et enfants (12 ans & moins)
- \$5 **Parking:** Espace le permettant

VEUILLEZ NOTER

- Les barrières seront ouvertes tous les jours de 7h à 21h, sauf le lundi, l'heure de fermeture sera 18h.
- L'Association ne sera pas responsable des objets et/ou animaux perdus ou volés et elle ne sera aucunement responsable pour dommages causés par un accident sur les terrains de l'expo.
- Une force policière suffisante sera sur le terrain jour et nuit pendant l'exposition. On trouvera aussi des boîtes téléphoniques. Les visiteurs trouveront sur le terrain tout ce qui est de nature à leur procurer confort et agrément.
- Animaux non autorisés ou les animaux domestiques ne sont pas autorisés sur le terrain de l'Expo Brome.
- Il est strictement interdit de faire fonctionner les voiturettes de golf, VTT et 4 roues sur le terrain. Seulement ceux qui sont autorisés et assurés par la Société Agricole sont autorisés par l'Expo de Brome.
- Interdiction de fumer : Fumer dans un bâtiment sur le parc des expositions est strictement interdit.

HORAIRE DES JUGEMENTS

Mercredi

09h00 Artisanat

Vendredi

08h00 Chevaux

09h00 Produits de la ferme

09h00 Horticulture

11h30 Génisse Jackpot Norman Taylor

12h30 Bovins de boucherie (horaire à être déterminée avant l'expo)

13h00 Jeunes ruraux - chevaux

17h00 Bovins de boucherie Champion toutes catégories

Samedi

09h00 Volaille

10h00 Chevaux

10h00 Bovins laitiers

15h00 Lapins

18h00 Jeunes ruraux - Berger

Dimanche

09h00 Chevaux

09h00 Moutons

10h00 Chèvres (Boer, Laitière)

14h00 Chèvres (Angora)

15h00 Jeunes ruraux – Jugement

16h00 Jeunes ruraux – Classe de costume

Lundi

09h00 Jeunes ruraux - Boucherie & Laitiers

Suivit par: Jeunes ruraux – Moutons & Chèvres

09h15 Chevaux

RÈGLEMENTS

1. Un droit d'inscription de la Société d'Agriculture du Comté de Brome donne le droit d'exposer dans tous les secteurs de l'exposition.
2. Tous les exposants qui déboursent le 25\$ pour le droit d'inscription ont droit aux billets d'entrée suivants : 1 laissez-passer 4 jours, 1 passe pour stationner.
3. Les exposants recevront les laissez-passer 4 jours additionnels suivants:
Bétail & chevaux- un par trois têtes
Moutons & chèvres- un par troupeau de six
Maximum de 3 laissez-passer 4 jours par exposant.
4. Un frais d'administration de 10\$ s'appliquera aux inscriptions reçus après la date limite.
5. Un certificat d'assurance devra accompagner les inscriptions (minimum 1,000,000\$).
6. Les personnes qui désirent participer à l'exposition doivent faire une inscription de l'objet à présenter, ajouter le certificat d'assurance et payer les frais d'entrée au bureau de l'administration avant **20h00 le 10 août**. La date du cachet de la poste ne sera pas considérée. Les chèques postdatés ne seront pas acceptés. Toute inscription incomplète peuvent être refusés par les directeurs.
7. Tout exposant de la Société devra prêter le serment suivant si un membre de la Société lui demande: "Je jure solennellement que les animaux et/ou les articles exhibés par moi ont été élevés, produits ou fabriqués ou acquis par moi selon les règlements de cette société, ainsi que Dieu me soit en aide."
8. Aucun article ou aucun animal ne sera inscrit pour concourir pour plus d'un prix dans une même année, sauf pour les prix spéciaux., les exposants en classes de groupes et les classes de performance de chevaux.
9. Aucun concurrent n'aura droit à plus d'un prix dans une même classe à moins d'avis contraire.
10. Tout membre qui expose un objet pour des prix contrairement aux règlements de cette Société perdra tous les prix qui lui auront été accordés pendant cette année.
11. Tous les animaux et tous les articles inscrits pour le concours porteront une carte et un numéro et personne ne devra de quelque façon que ce soit, nuire au travail des juges.
12. Tous les rubans des prix décernés par les juges devront être mis à la vue pendant l'exposition. Toute infraction à ce règlement entraînera la confiscation des prix.
13. Tout membre de la Société trouvé coupable d'avoir prêté ou autrement son insigne à une autre personne perdra tous les prix qu'il aura gagnés pendant cette année.

14. Toutes difficultés ou questions en litige seront référées aux directeurs et président de la société.
15. Tout exposant qui veut enregistrer un protêt devra le faire par écrit et le remettre entre les mains de la secrétaire ou du président pas plus de trois heures après l'incident qui a fait naître le protêt, et inclure un dépôt de 30\$ en argent. Si la plainte à raison d'être, le dépôt sera remis sinon, il demeurera la propriété de l'Association.
16. L'Association ne sera pas responsable pour les comptes ou les prix gagnés, qui ne seront pas envoyés ou présentés à l'administration dans les deux mois à partir du 31 octobre de l'année durant laquelle ces comptes étaient dus ou prix gagnés.
17. Si la Société n'a pas assez d'argent en caisse pour payer les primes au complet, les directeurs se réservent le droit de déduire le pourcentage nécessaire.
18. Tous les trophées doivent être retournés au bureau de l'exposition au plus tard le 10 août avant 20h00. Les trophées doivent être gravés et nettoyés, prêts pour exhiber. La présentation sera faite immédiatement après le jugement.
19. Roulottes des exposants : Un stationnement sera réservé pour les roulottes des exposants. Celles-ci devront être munies d'un système sanitaire autonome. Les roulottes doivent avoir un extincteur d'incendie fonctionnel. Il en coûtera 50\$ par roulotte pour défrayer les coûts inhérents. Faites vos réservations et vos paiements avec les formules d'entrée avant 20h00, le 10 août.
20. Tous les animaux doivent rester sur le terrain de l'Exposition du vendredi au lundi et dans leurs stalles jusqu'à 18h00 lundi. Sinon, leurs primes et frais d'entrée seront confisqués.
21. La cotisation des membres de la Société d'Agriculture du Comté de Brome est de 25\$ du chaque année à l'assemblée annuelle. La prochaine assemblée annuelle aura lieu le samedi 10 décembre 2016.

RÈGLEMENTS POUR LES JUGES

1. Les juges seront nommés par les officiers et les directeurs de la Société.
2. Aucune personne ne pourra servir comme juge si elle est, de quelque façon, intéressée dans les articles à juger.
3. Dans l'exécution de leur devoir, les juges devront s'efforcer d'agir avec la plus rigide impartialité et de respecter l'horaire et garder des classes fonctionnant à temps.
4. Pour les articles manufacturés, les juges accorderont leur préférence aux objets de même sorte, les mieux fabriqués.
5. En accordant les prix pour les taureaux, vaches et génisses, les juges devront tenir compte de la qualité de ces animaux pour l'amélioration du troupeau et des produits laitiers.
6. Là où il n'y a qu'un seul article dans une classe ou une section, les juges peuvent utiliser leur propre discrétion en accordant les prix. Dans tous les cas où ils ne jugeront pas un article digne d'être primé, ils peuvent retenir les primes. Un juge ne devra jamais accorder un prix sauf s'il considère l'article digne d'être primé.
7. Le nom du propriétaire ne devra pas apparaître sur l'article ou animal pendant le jugement.
8. Toute personne non autorisée à le faire, qui parle aux juges ou nuit à leur travail, perdra tout droit aux prix qu'il pourrait obtenir, et ce sera le devoir des juges en présentant leur rapport, de déclarer à l'administration toutes infractions à ce règlement.
9. Si l'on découvre des fraudes, pratiques malhonnêtes, fausses représentations se rapportant à un article qui pourrait avoir influencé la décision des juges ou faite dans ce but, le comité exécutif à le pouvoir de retenir le paiement du prix accordé.
10. Toute personne qui cherchera à intervenir auprès d'un juge pendant qu'il accomplira son devoir ou qui, par la suite sur la propriété de la Société, utilisera un langage de mépris ou injurieux envers un juge suite à l'adjudication quelconque faite par lui, perdra son droit d'exposer pour une durée d'un an à partir de cette date. Les juges sont particulièrement priés de faire rapport de toute infraction à cette règle.

BOVINS LAITIERS

RÈGLEMENTS

1. Toutes les **inscriptions**, incluant les frais applicables et le certificat d'assurance, devront être reçues au bureau de l'administration avant **20h00 le 10 août**. Obligatoire, numéro ATQ sur le formulaire d'inscription, si non l'animal sera refusé. Tout formulaire reçu après cette date ne sera pas accepté. S'il ne reste plus de stalles disponibles, les inscriptions seront retournées.
2. À noter que le nombre de bêtes par exposant, toutes les races, est limité à dix, veaux inclus.
3. Un **droit d'inscription d'exposant de 25\$** doit accompagner la formule d'entrée plus **20\$ de droits d'entrée pour chaque animal**. Le 20\$ de droits d'entrée pour chaque animal sera remboursés lors du paiement des prix en argent, si l'animal se présente le jour du jugement. Les frais d'entrée servent pour l'entrée seulement. Il ne s'agit pas de frais de stalle et ne garantissent pas l'usage d'une stalle. Il vous sera réservé un espace basé sur le nombre d'animaux que vous présenterez à l'exposition.
4. **Substituts:**
Tous les animaux substituts doivent être déclarées par courriel au plus tard 17h00 le mercredi avant l'expo. Les substituts déclarés après ne seront pas enregistrés dans les catalogues. **Seulement trois vaches seront éligibles pour la substitution**. Les substituts seront confirmés en même temps que les certificats d'enregistrement sont vérifiés. Le nombre total d'animaux exposés ne peut excéder le nombre inscrit, excluant les substituts.
5. Tout le bétail devra être sur place jeudi à minuit. Tous les animaux resteront dans les stalles jusqu'au lundi, 18h00.
6. Les certificats d'enregistrement et les records de production doivent accompagner les animaux, ils seront vérifiés vendredi de 9h00 à 12h00. Les exposants sont priés d'être disponibles pendant la vérification.
7. Trois exposants et vingt-quatre animaux par race sont requis pour qu'il y ait un jugement.
8. Quatre bêtes constituent un troupeau pour la parade du dimanche. Les exposants doivent parader ou se voir retirer le prix en argent gagné.
9. **Jugements**
Samedi 10h00 Toutes les races
10. Horaire du lavage
Vendredi : 10h00
Samedi: Toute la journée
Aucun lavage d'animaux ailleurs qu'à l'endroit désigné.

11. Aucune ordure ou ventilateur électrique ne sera tolérée dans les allées derrière le bétail durant l'exposition.
12. Ni copeaux ou terre ne sera accepté comme litière, seulement de la paille ou du bran de scie peut être utilisé. La litière doit demeurer entre les marqueurs. Aucune Grande Balle.
13. Falsification : Les pratiques inaccoutumées dans l'agencement ne seront pas tolérées et tout animal en compétition devra être jugé par le jury en tant qu'à sa conformation naturelle et à ses conditions physiques naturelles.
14. Reproduction : Dans le cas de doute existant dans l'esprit des juges quant aux capacités de reproduction d'un animal, l'exposant devra fournir des preuves convaincantes pour la satisfaction des juges concernés.
15. Rubans de championnat-toutes les races: Tous les animaux devront avoir été exposés dans les classes régulières

16. Code d'éthique pour exposants de vaches laitières:

L'utilisation de pratiques ou procédures suivantes sont considérées inacceptables et définies comme un manque à l'éthique de la présentation des animaux enregistrés. En s'inscrivant, tout éleveur et exposant s'engage à respecter et à se soumettre aux codes d'éthique.

- a) Fausser l'âge d'un animal dans les classes où il est présenté.
- b) Balancer le pis par des moyens autres que de laisser du lait produit naturellement dans un ou les autres.
- c) Traiter ou masser une région quelconque du corps de l'animal plus particulièrement le pis de façon interne ou externe en utilisant des substances irritantes ou autres pour produire ou améliorer temporairement la conformation ou produire une animation ou état non naturel.
- d) Minimiser les effets de crampes ou de claudication par injection ou ingestion de drogue.
- e) Toutes interventions chirurgicales pratiquées dans le but de changer le contour naturel du corps, de la peau et des poils de l'animal est défendu. Il est permis d'enlever des verrues, des trayons surnuméraires, de la corne ainsi que de tondre, préparer la robe et tailler les sabots.
- f) L'insertion de substance étrangère sous la peau.
- g) Critiquer ou déranger le juge, les officiels ou les exposants ainsi que toute autre conduite discréditant la race et le jugement.

17. Certificats de production: Pas exigé.

18. Tous les articles et/ou animaux doivent être la propriété de l'exposant et selon les règlements de leur association respective. Le certificat d'enregistrement **doit** attester que l'animal est de **race pure** ou au moins posséder 75% du patrimoine héréditaire. Tous les animaux doivent être tatoués clairement selon le cas.

19. Concours de Régisseurs de troupeau

Concours ouvert à tout régisseur de troupeau qui montre au moins six vaches laitières. Attribution au régisseur ou au propriétaire-exposant pour la meilleure présentation d'animaux. (\$40 \$30 \$20 \$10)

Propreté & renseignements	40%
Apparence	30%
Courtoisie	30%

CLASSES

Section 223:	Ayrshire
Section 224:	Jersey
Section 226:	Holstein
Section 228:	Canadienne

VEUILLEZ-NOTER:

L'inscription d'un minimum de quatre animaux est requise pour chaque classe individuelle dans les sections suivantes, sinon ils seront transférés dans la classe suivante.

80\$, 75\$, 70\$, 65\$, 60\$, 50\$, 50\$, 50\$, 50\$, 50\$

- 1. Génisse junior**
Née le ou après le 1^{er} mars 2016
- 2. Génisse intermédiaire**
Née entre le 1^{er} décembre 2015 et le 28 février 2016
- 3. Génisse senior**
Née entre le 1^{er} septembre et le 30 novembre 2015
- 4. Un ans (été)**
Née entre le 1^{er} juin et le 31 août 2015
- 5. Un ans (junior)**
Née entre le 1^{er} mars et le 31 mai 2015
- 6. Un ans (intermédiaire)**
Née entre le 1^{er} décembre 2014 et le 28 février 2015
- 7. Un ans (senior)**
Née entre le 1^{er} septembre et le 30 novembre 2014

Championne Junior & Championne Junior de Réserve

- 8. Troupeau d'éleveur junior**
En plus des primes régulières, 100\$ sera décerné à chaque participant dans

cette classes- Commandité par le comité Laitière
Groupe de trois animaux, doivent avoir été élevé par le même éleveur
(même préfixe) et l'éleveur doit être propriétaire d'au moins de deux
animaux de ce groupe. Chaque animal du groupe doit avoir été exposé dans
une classe individuelle.

120\$, 110\$, 100\$, 90\$, 80\$, 70\$, 70\$ 70\$, 70\$, 70\$

9. Un ans

Née entre le ou après le 1er septembre 2014. En lactation.

10. Deux ans (Junior)

Née entre le 1er mars 2014 et le 31 août 2014.

En lactation ou tarie, n'a pas eu de veau.

11. Deux ans (Senior)

Née entre le 1er septembre 2013 et le 28 février 2014.

En lactation ou tarie, n'a pas eu de veau.

12. Trois ans (Junior)

Née entre le 1er mars 2014 et le 31 août 2014.

En lactation ou tarie. Si elle est tarie, elle doit vêler d'ici à huit semaines environ.

13. Trois ans (Senior)

Née entre le 1er septembre 2013 et le 28 février 2014.

En lactation ou tarie. Si elle est tarie, elle doit vêler d'ici à huit semaines environ.

14. Quatre ans.

Née entre le 1er septembre 2011 et le 31 août 2011. En lactation ou tarie. Si elle est tarie, elle doit vêler d'ici à huit semaines environ.

15. Cinq ans.

Née entre le 1er septembre 2010 et le 31 août 2011. En lactation ou tarie. Si elle est tarie, elle doit vêler d'ici à huit semaines environ.

16. Vache mature

Née avant le 1er septembre 2010. En lactation ou tarie. Si elle est tarie, elle doit vêler d'ici à huit semaines environ.

Grande Championne & Grande Championne de Réserve

17. Troupeau d'éleveur

En plus des primes régulières, 200\$ sera décerné à chaque participant dans cette classe- Commandité par le comité Laitière

Groupe de trois animaux, doivent avoir été élevé par le même éleveur (même préfixe) et l'éleveur doit être propriétaire d'au moins de deux animaux de ce groupe. Chaque animal du groupe doit avoir été exposé dans une classe individuelle. Seulement un animal du troupeau d'Éleveur Junior peut être utilisé dans la classe Troupeau d'Éleveur.

Propriété Élevé:

Le juge choisira le meilleur animal Propriété Élevé dans les classes 1 à 7 et 9 à 16. Une somme additionnelle de 40\$ sera remise à chacun de ces animaux.

Meilleur pis:

Il n'y aura pas de classe **meilleur pis**, mais le juge choisira le meilleur pis dans les classes 9 à 16. Ruban seulement

Ayrshire Concours totale performance:

Les plaques ou rubans sont une gracieuseté de la Banque Nationale du Canada. Une plaque ou ruban sera décerné à l'exposant de la vache Ayrshire qui accumulera le plus grand nombre de points calculés selon la méthode qui suit.

Règlements: Pour être admissible, une vache devra avoir été exposée, s'être classée parmi les trois premières dans une classe individuelle régulière. De plus, elle devra être enregistrée dans un programme de contrôle laitier reconnu et aussi être classifiée.

Points

1. Classement individuel

Premier	200 points
Deuxième	150 points
Troisième	100 points
Prime Grande Championne	50 points
Prime Réserve grande championne	25 points

2. Fabrication : Lait, gras et protéine combinés pour le meilleur record officiel pour 305 jours.

3. Classification : Le pointage obtenu lors de la dernière classification multiplié par deux. Nous demanderons à chaque exposant d'inscrire leurs sujets dans cette classe au moment des jugements et de fournir les certificats de production.

TROPHÉES

John M. Beerwort & Famille Championne Suprême- inter-races

Section 223 – Ayrshire

Waterloo Coop Grande championne
Lyal Wilson Meilleur pis classes 7, 8, 9 & 10
Waterloo Coop Championne de Réserve
Glen Cameron Meilleur 3 femelles
E. Côté Championne junior

Section 224 – Jerseys

Waterloo Coop Grande Championne
Waterloo Coop Troupeau d'éleveur
Cowansville C.I.B.C. Championne de réserve

Section 226 – Holsteins

The Cook Family Grande Championne
Errol & Jackson Marsh Troupeau d'éleveur Senior
Waterloo Coop Championne de réserve
F.G. Edwards Troupeau d'éleveur Junior
Waterloo Coop Meilleur femelle 6 ans & plus, propriété élevé
Waterloo Coop Championne junior
Waterloo Excel Meilleur femelle 2 ans, propriété élevé
Waterloo Coop Meilleur femelle 3 ans, propriété élevé
Sheldon Cook Memorial Meilleur régisseur
Melboro Holstein Meilleur femelle 5 ans, propriété élevé
Club Holstein Shefford-Brome Meilleur femelle 4 ans, propriété élevé

BOVINS DE BOUCHERIE

RÈGLEMENTS

1. Finale Provinciale :
 - a) Bien que l'Expo Brome demeure ouvert aux résidents de toutes les provinces, les résidents du Québec exposant dans ces sections seront également en compétition dans les championnats provinciaux.
 - b) Il doit y avoir un minimum de 5 animaux en compétition dans chaque classe de championnat provincial.
2. Toutes les inscriptions, incluant les frais applicables et le certificat d'assurance, devront être reçues au bureau de l'administration avant **20h00 le 10 août**. Obligatoire, numéro ATQ sur le formulaire d'inscription, si non l'animal sera refusé. Tout formulaire reçu après cette date ne sera pas acceptée. S'il ne reste plus de stalles disponibles, les inscriptions seront retournées.
3. **Un droit d'inscription d'exposant de 25\$** doit accompagner la formule d'entrée plus 20\$ de droits d'entrée pour chaque animal. Le **20\$ de droits d'entrée pour chaque animal** sera remboursés lors du paiement des prix en argent, si l'animal se présente le jour du jugement. Les frais d'entrée servent pour l'entrée seulement. Il ne s'agit pas de frais de stalle et ne garantissent pas l'usage d'une stalle. Il vous sera réservé un espace basé sur le nombre d'animaux que vous présenterez à l'exposition.
4. Aucune ordure ou ventilateur électrique ne sera tolérée dans les allées derrière le bétail durant l'exposition.
5. Ni copeaux ou terre ne sera accepté comme litière, seulement de la paille ou du bran de scie peut être utilisé. La litière doit demeurer entre les marqueurs. Aucune Grande Balle.
6. Falsification : Les pratiques inaccoutumées dans l'agencement ne seront pas tolérées et tout animal en compétition devra être jugé par le jury en tant qu'à sa conformation naturelle et à ses conditions physiques naturelles.
7. Reproduction : Dans le cas de doute existant dans l'esprit des juges quant aux capacités de reproduction d'un animal, l'exposant devra fournir des preuves convaincantes pour la satisfaction des juges concernés.
8. Rubans de championnat-toutes les races : Tous les animaux devront avoir été exposés dans les classes régulières
9. Trois bêtes constituent un troupeau pour la parade du dimanche. Les exposants doivent parader ou se voir retirer le prix en argent gagné. Pour la parade des bovins, habillement suggéré, la couleur de la race ou la couleur de la ferme.
10. **Jugements**
Vendredi 12h30 (Horaire à être déterminée avant l'expo)

11. Horaire du lavage

Vendredi : 5h00 to 11h30

***Aucun lavage d'animaux ailleurs qu'à l'endroit désigné.**

12. Trois exposants et dix-huit animaux par race sont requis pour qu'il y ait un jugement.

13. **Taureaux entravés** : Tous les taureaux âgés de plus de douze mois doivent être entravés au moyen d'un anneau ou autre. Cette règle s'applique en tout temps ou l'animal est sur le terrain d'exposition. Faute de se conformer à cette règle, les directeurs exigeront que l'animal soit exclu de sa classe et devra possiblement quitter les lieux.

14. Définitions

- a) Un **exposé** est l'unité d'un cheptel se qualifiant pour une inscription dans une classe spécifiée dans la classification. Tout animal enregistré, qu'il appartienne à une ou plusieurs personnes, individuellement ou collectivement, est considéré comme étant le produit de la ferme ou de l'unité d'élevage ou il est habituellement gardé.
- b) Un **exposant** est un éleveur ou une organisation qui expose des animaux ou des produits de la ferme devant un juge à l'heure spécifiée.
- c) Dans chaque classification, lorsque les mêmes intérêts sont répartis dans plus d'une unité d'élevage à titre particulier ou collectif, ces unités sont considérées comme une "**Unité d'élevage**". Dans tous les cas où il y a un doute qu'il existe plus qu'une unité d'élevage, on doit l'interpréter comme une seule unité d'élevage. La responsabilité d'établir la preuve que se sont deux unités d'élevage séparées est la responsabilité de l'exposant.
- d) **Pure race** signifie qu'un animal d'une race particulière qui est reconnue comme étant de race pure aux termes des règlements administratifs de l'association autorisée à enregistrer les animaux de cette race.

15. **Vérification des exposés**: La vérification est la responsabilité du comité d'exposition. Le comité doit exclure les animaux inéligibles et ceux qui ne sont pas identifiés positivement avant le jugement.

16. **Classes divisées** : Dans toutes les espèces, les classes peuvent être divisées à la discrétion du comité de l'exposition. Chacune des classes divisées est considérée par définition comme étant une classe séparée.

17. **Nombre d'exposés par unité d'élevage** : Chaque animal doit appartenir et être enregistré comme pure race au nom de l'exposant. Chaque spécimen doit être considéré comme un sujet d'exposition peu importe le nombre d'animaux dans la classe. Aucune restriction sur le nombre de participation dans les classes excluant la classe du troupeau de l'éleveur et la classe de la progéniture du père.

- 18.** Veuillez noter que le nombre maximum d'animal par exhibition est de **quatorze (14)**, les veaux inclus. SACB réserve le droit de réduire le nombre d'entrée pour pouvoir héberger toutes les races dans l'espace alloué.
- 19. Enregistrement de l'animal :** Tous les animaux exposés dans les classes individuelles doivent être enregistrés comme race pure à la date finale de l'inscription sauf les veaux de moins de trois mois qui doivent être visiblement tatoués les classes des deux ans et des vaches adultes. Les veaux âgés de plus de trois mois doivent être enregistrés à moins que les règlements d'une association exigent que l'enregistrement soit fait à un âge plus avancé.
- 20.** Seulement une roulotte est permise par exposant ou par race qu'ils ont inscrite.
- 21. Concours de Régisseurs de troupeau**
 Concours ouvert à tout régisseur de troupeau qui montre au moins six animaux. Attribution au régisseur ou au propriétaire-exposant pour la meilleure présentation d'animaux. (\$40 \$30 \$20 \$10)
- | | |
|---------------------------|-----|
| Propreté & renseignements | 40% |
| Apparence | 30% |
| Courtoisie | 30% |
- 22.** Tous les animaux dans la section 322 doivent être enregistrés.
- 23. Substituts:**
 N'inscrivez plus les substituts sur la formule d'inscription. Les substituts sont seulement à être annoncés jeudi lors de l'entrée. Seulement trois vaches seront éligibles pour la substitution. Tous les animaux inscrits sur la formule d'entrée, le seront aussi sur le programme. Les substituts annoncé lors de l'arrivé jeudi seront seulement sur la liste de jugement. Le nombre total d'animaux exposés ne peut excéder le nombre inscrit, excluant les substituts.
- 24.** Tout le bétail devra être sur place jeudi à 17h00. Tous les animaux resteront dans les stalles jusqu'au lundi, 18h00.
- 25.** Les certificats d'enregistrement et les records de production doivent accompagner les animaux, ils seront vérifiés à compter de 17h le jeudi. Les exposants sont priés d'être disponibles à cette heure pour la vérification.
- 26. Litière :** Un (1) balle de paille ou sac de ripes par animal présent, maximum de dix (10) sera fourni aux exposants de bovins de boucherie à leur arrivée. SVP indiquer votre préférence avec votre formulaire d'inscription.

CLASSES

Section 317	Simmental
Section 318	Angus (Jugement Or)
Section 319	Hereford
Section 320	Shorthorn
Section 321	Charolais
Section 322	Toutes autres races

140\$, 120\$, 110\$, 100\$, 90\$, 80\$, 80\$, 80\$, 80\$, 80\$

Classes de taureaux

- 1. Veau male**
Né le ou après le 1er janvier 2016, âgé de trois mois au jour du jugement.
- 2. Taureau 1 ans**
Né entre le 1er janvier 2015 et le 31 décembre 2015
Champion Junior & Champion Junior de Réserve
- 3. Taureau**
Né entre le 1er janvier 2014 et le 31 décembre 2014
Champion Senior & Champion Senior de Réserve
Grand Champion & Grand Champion de Réserve

Classes de femelles

- 4. Veau femelle**
Née le ou après le 1er janvier 2016, âgé de trois mois au jour du jugement.
- 5. Génisse**
Né entre le 1er mai 2015 et le 31 décembre 2015
- 6. Génisse**
Né entre le 1er mars 2015 et le 30 avril 2015.
- 7. Génisse**
Né entre le 1er janvier 2015 et le 28 février 2015.
Championne Junior & Championne Junior de Réserve
- 8. Vache**
Née entre le 1er janvier 2014 et le 31 décembre 2014, avec son veau de l'année 2016, naturel, de race, tatoué, veau sur pied. Lavache et le veau doivent être jugés comme une seule entité. Cependant le veau est éligible à être exposé comme sujet dans la Classe 9 – Troupeau de l'éleveur. Le veau

est aussi éligible à être exposé comme sujet dans les classes 1 ou 4. Par contre l'animal doit être enregistré

9. Vache

Née avant le 1er janvier 2014, avec son veau de l'année 2016, naturel, de race, tatoué, veau sur pied. La vache et le veau doivent être jugés comme une seule entité. Cependant le veau est éligible à être exposé comme sujet dans la Classe 9 – Troupeau de l'éleveur. Le veau est aussi éligible à être exposé comme sujet dans les classes 1 ou 4. Par contre l'animal doit être enregistré.

Championne Senior & Championne Senior de Réserve

Grande Championne & Grande Championne de Réserve

Classes de groupe

10. Troupeau de l'éleveur

Un groupe de trois animaux engendrés chez l'exposant, chacun des sexes devra être représenté. Chaque sujet doit avoir concouru dans l'une des classes précédentes. Au moins un sujet doit être la propriété de l'exposant. Limité à un seul sujet par exposant.

11. Même père

Un groupe de trois animaux engendrés par le même père, les deux sexes représentés, au moins un animal la propriété de l'exposant. Les animaux devront avoir été exposés auparavant dans d'autres classes. Une entrée seulement par exposant est permise

Classe de Génisse Jackpot Norman Taylor:

Né le ou après le 1er Janvier 2016. Minimum de 3 mois au jour du jugement.

- ◆ Date limite d'inscription: 10 août
- ◆ **Droit d'inscription :** \$50.00 (non remboursable)
- ◆ Jugement: Vendredi 11h30.
- ◆ **Les montants des prix seront:**
Grand Champion: 250\$ et 60% des droits d'inscription reçus
Champion de réserve: 250\$ et 40% des droits d'inscription reçus

Bourse Jerry Jackson Suprême (Inter-race)

*Web diffusion www.mediaendirect.tv

Grand Champion de tous	\$500	Réserve	\$250
Grande Championne de tous	\$500	Réserve	\$250

TROPHÉES

Jerry Jackson Memorial
J.D. Farms
Jerry Jackson Memorial

Grand champion de tous
Meilleur Régisseur de troupeau
Grande championne de tous

Section 317 – Simmental

C.I.B.C.
Todd Farms

Grand champion
Meilleur troupeau d'éleveur

Section 318 – Angus

Bob Tawse Memorial
J.D. Farms

Angus Suprême de tous
Angus Junior Femelle
Taureau Angus Junior
Meilleur troupeau d'éleveur

Todd Farms

Section 320 – Shorthorn

Shadybrook
Millbrook Farm
Ron Gibbs Memorial

Champion Suprême
Champion Female
Grand Champion

Section 319 – Hereford

Royce E. Chamberlin
Ghislaine Taylor Memorial

Meilleur groupe
Grande championne

HORTICULTURE

Tous les formulaires d'inscription d'Horticulture devront être reçus avant 20h00 le 10 août. Un article par classe.

- Fruits
- Légumes
- Plantes empotées
- Fleurs coupées
- Cuisson maison
- Conserve maison
- Enfants : 3-10 ans
- Jeunesse : 11-16 ans

Liste de prix disponibles:

- ◆ sur demande
- ◆ www.bromefair.com

ARTISANATS

Tous les formulaires d'entrée d'artisanat et de couture devront être reçus avant 20h00 le 10 août et les articles devront être en place le mardi soir avant l'ouverture de l'exposition entre 18h00 et 20h00. Le jugement débutera mercredi à 9h00. Un article par classe.

- Couvertures piquées
- Tricot au crochet
- Tapis
- Tricot à la broche
- Peintures
- Photographie
- Petits points
- Broderie
- Frivolité
- Macramé
- Couture
- Variété
- Section des jeunes (16 ans et moins)

Liste de prix disponibles:

- ◆ sur demande
- ◆ www.bromefair.com

CHÈVRES

RÈGLEMENTS

1. Finale Provinciale :
 - a) Bien que l'Expo Brome demeure ouvert aux résidents de toutes les provinces, les résidents du Québec exposant dans ces sections seront également en compétition dans les championnats provinciaux.
 - b) Il doit y avoir un minimum de 5 animaux en compétition dans chaque classe de championnat provincial.
2. Un minimum de trois (3) exposants et dix (10) animaux par race est nécessaire pour un jugement
3. Un minimum de trois (3) animaux par classe est nécessaire pour un jugement
4. L'âge des animaux est calculé en fonction de leur âge le 1^{er} août.
5. Une unité d'élevage peut exposer un maximum de quinze (15) animaux par race. Un exposant peut les placer dans les classes appropriées. Aucune limite par classe.
6. **Substituts:**

Les substituts sont seulement à être annoncés jeudi lors de l'entrée. Tous les animaux inscrits sur la formule d'entrée, le seront aussi sur le programme. Les substituts annoncé lors de l'arrivée jeudi seront seulement sur la liste de jugement. Le nombre total d'animaux exposés ne peut excéder le nombre inscrit, excluant les substituts.
7. Tous les formulaires de participation, incluant les frais applicables et le certificat d'assurance, devront être au bureau de l'administration avant **20h00 le 10 août**. La date du cachet de la poste ne sera plus considérée.
8. Un droit d'inscription d'**exposant de 25\$** doit accompagner la formule d'entrée plus 20\$ de droits d'entrée pour chaque animal. Le **20\$ de droits d'entrée** pour chaque animal sera remboursés lors du paiement des prix en argent, si l'animal se présente le jour du jugement.
9. Toutes les chèvres devront être sur place jeudi à minuit. Tous les animaux resteront dans les stalles jusqu'au lundi, 18h00.
10. Les certificats d'enregistrement et les records de production doivent accompagner les animaux, ils seront vérifiés vendredi de 9h00 à 12h00. Les exposants sont priés d'être disponibles pendant la vérification.
11. Toutes les chèvres devront être lisiblement tatouées et les tatouages doivent correspondre aux certificats d'enregistrement.
12. Un examen vétérinaire sera effectué sur le site de l'exposition soit par un vétérinaire ou un groupe de 3 membre en règle de la Société canadienne de

la chèvre (chèvres laitières, chèvres angora) ou l'Association Canadienne de la chèvre de boucherie (chèvres de boer)

13. L'expertise sera sanctionnée par la Société canadienne de la chèvre (chèvres laitières, chèvres angora) et l'Association Canadienne de la chèvre de boucherie (chèvres de boer)
14. Jugement:
Chèvres Boer: Dimanche 10h00
Chèvres Angora: Dimanche 14h00
Chèvres Laitières: Dimanche 10h00
15. Tous les animaux présentés dans les classes de groupe doivent avoir été participés dans leurs classes régulières.
16. Les exposants peuvent s'inscrire seulement une fois dans chaque classe de groupe.
17. Tous les exposants doivent être en tenue appropriée pour présenter leurs animaux.
18. Seuls des rubans sont remis pour les classes de champions.
19. Pendant le jugement, des chèvres, seul le juge, les membres du comité de chèvres de l'exposition de Brome et les exposants pourront prendre place dans l'enclos réservé au jugement.

20. **Concours de Régisseurs de troupeau**

Ce concours est ouvert à tout régisseur ou propriétaire-exposant qui aura exposé au moins cinq chèvres dans les différentes classes. (40\$, 30\$, 20\$, 10\$)

Attribution des points

Pour la meilleure présentation des animaux, la qualité de ces derniers n'entrant pas en ligne de compte. Au moins cinquante pour cent des points seront attribués à l'apparence, à la propreté et à la présentation des chèvres. Les autres 50% des points seront attribués aux régisseurs pour leur courtoisie et l'amabilité avec laquelle ils fourniront les informations demandées par le public ainsi que sur d'autres éléments à être établis par le comité des chèvres. L'évaluation des candidats portera sur toutes ces qualités durant toutes les journées : vendredi, samedi, dimanche et lundi, et ce, à partir de 07h00 jusqu'à 22h00.

CLASSES

Section 658: Chèvres Boer

- Les chevrettes participant aux classes 1 à 4 ne doivent pas avoir chevrettés.
- Si une chevrete née en 2015 a déjà chevrettée, elle sera jugée dans la classe 5.
- Les chèvres participant aux classes 5 à 8 doivent obligatoirement avoir chevrettées.

80\$, 70\$, 60\$, 50\$, 40\$, 20\$, 20\$, 20\$, 20\$, 20\$

Chèvres Pur-sang

1. Chevrete née du 1 mars 2016 au 30 juin 2016
2. Chevrete née du 1 novembre 2015 au 29 février 2016
3. Chevrete née du 1 juillet 2015 au 31 octobre 2015
4. Chevrete née du 1 novembre 2014 au 30 juin 2015

Championne Junior & Championne Junior de Réserve

5. Chèvre moins de 3 ans née en 2014
6. Chèvre 3 ans née en 2013
7. Chèvre 4 ans née en 2012
8. Chèvre 5 ans et plus née avant 2012

Championne Senior & Championne Senior de Réserve

Grand Championne & Grand Championne de Réserve

Boucs Pur-sang

9. Chevreau née du 1 mars 2016 au 30 juin 2016
10. Chevreau née du 1 novembre 2015 au 29 février 2016
11. Chevreau née du 1 juillet 2015 au 31 octobre 2015
12. Chevreau née du 1 novembre 2014 au 30 juin 2015

Champion Junior & Champion Junior de Réserve

13. Bouc 2 ans née du 1 novembre 2013 au 31 Octobre 2014
14. Bouc 3 ans et plus née avant le 1 novembre, 2013

Champion Senior & Champion Senior de Réserve

Grand Champion & Grand Champion de Réserve

Groupe

15. Progéniture de mère.....2 sujets de la même mère
16. Progéniture de père.....3 sujets du même père
17. Troupeau.....1 mâle et 3 femelles

Chèvres Laitières

- Section 653:** Alpine
Section 654: Saanen
Section 655: Nubienne
Section 656: Toggenburg
Section 657: LaMancha

80\$, 70\$, 60\$, 50\$, 40\$, 20\$, 20\$, 20\$, 20\$, 20\$

1. Chevrete, 1-6 mois.....née après le 1 février 2016
2. Chevrete, 6-12 mois.....née entre le 1 aout 2015 et le 31 janvier 2016
3. Chevrete, 12-24 mois.....née entre le 1 aout 2014 et le 31 janvier 2015

Junior Champion & Reserve Junior Champion

En lactation

4. Chèvre, 12-24 mois.....née entre le 1 aout 2014 et le 31 juillet 2015
5. Chèvre, 24-36 mois.....née entre le 1 aout 2013 et le 31 juillet 2014
6. Chèvre, 36-60 mois.....née entre le 1 aout 2011 et le 31 juillet 2013
7. Chèvre, over 60 mois.....née le ou avant le 31 juillet 2011

Senior Champion & Reserve Senior Champion

Grand Champion & Reserve Grand Champion

8. Troupeau

Quatre (4) sujets, propriété de l'exposant, dont deux (2) sujets au moins en lactation.

9. Meilleur pis

Le juge désignera les deux (2) meilleurs pis dans chaque classe. Les sujets ainsi désignés concourront pour le premier et le deuxième meilleur pis de l'exposition de la race. Prix en argent pour 1^{er} et 2^e place seulement.

Section 659: Chèvres Angora

80\$, 70\$, 60\$, 50\$, 40\$, 20\$, 20\$, 20\$, 20\$, 20\$

1. Chevreauné le ou après le 1 août 2015
2. Chevreauné entre le 1 août 2013 et le 31 juillet 2015
3. Boucné avant le 31 juillet 2014

Grand Champion & Grand Champion de Réserve

4. Chevettenée le ou après le 1 août 2015
5. Chevettenée entre le 1 août 2014 et le 31 juillet 2015
6. Chèvre jeune adultenée entre le 1 août 2013 et le 31 juillet 2014
7. Chèvre jeune adultenée entre le 1 août 2012 et le 31 juillet 2013
8. Chèvrenée le ou avant le 31 juillet 2012

Grande championne & Grande championne de réserve

9. Progéniture du père

Groupe de trois (3) sujets issus du même père, au moins un (1) sujet propriété de l'exposant

10. Troupeau de l'éleveur

Groupe de trois (3) sujets, propriété de l'exposant, comprenant un (1) bouc et deux (2) femelles

PRODUIT DE LA FERME

Tous les formulaires d'inscription devront être reçus avant 20h00 le 10 août. Un article par classe.

- Érable
- Miel
- Récoltes

Liste de prix disponibles:

- ◆ sur demande
- ◆ www.bromefair.com

CHEVAUX

RÈGLEMENTS

1. Finale Provinciale :
 - a) Bien que l'Expo Brome demeure ouvert aux résidents de toutes les provinces, les résidents du Québec exposant dans ces sections seront également en compétition dans les championnats provinciaux.
 - b) Il doit y avoir un minimum de 5 animaux en compétition dans chaque classe de championnat provincial.
2. **Tous les formulaires d'inscription**, incluant les frais applicables et le certificat d'assurance, devront être reçus au bureau de l'administration **avant 20h00 le 10 août**. Tout formulaire reçu après cette date ne sera pas accepté. Le cachet de la poste ne sera pas considéré. S'il ne reste plus de stalles disponibles, les inscriptions seront refusées et retournées.
3. Un droit d'inscription d'exposant de 25\$ doit accompagner chaque inscription.
4. Sur les inscriptions, on devra donner le nom et l'adresse complète du propriétaire, le nom de l'animal s'il en a un et son âge. Les formulaires doivent être lisiblement complétés. Une photocopie du certificat d'enregistrement du cheval doit accompagner le formulaire d'inscription.
5. Tous les chevaux et poneys doivent avoir passé l'examen Coggins pour l'année précédente ou l'année de l'expo. Il n'est pas nécessaire de l'inclure avec la formule d'inscription. Le certificat original doit accompagner l'animal lors de l'arrivée sur les terrains de l'expo. L'entrée aux écuries sera refusée si le certificat n'est pas présenté.
6. Pas d'attache à l'extérieur.
7. Les exposants sont priés d'entrer par la barrière C et de se rendre au bureau du comité des chevaux situé aux écuries. Les chevaux ne devront pas être débarqués avant que les papiers d'enregistrement et preuve de l'examen Coggins soit vérifiée.
8. **Arrivé et départs :**
 - a) **Présentation** : Tout exposant inscrit dans les classes de présentation doit arriver sur le terrain d'exposition avant 21h00 jeudi. Ils ne doivent pas quitter avant lundi à 18h00
 - b) **Licou** : Tout exposant inscrit uniquement dans les classes de licou doit arriver vendredi matin entre 4h00 et 7h00. Ils sont tenus de quitter le jour même après 16h00.

9. Les stalles doivent être nettoyées pour 18h00 lundi, et le fumier déposé dans les allées. Si non, les primes seront confisquées.
10. Aucun ajout aux classes après le 10 août ne sera accepté.
11. Si un seul animal est montré dans une classe ou section, le juge pourra, à sa discrétion, accorder une prime. Un prix sera accordé, si le juge considère que l'animal mérite cette récompense.
12. **Classes de chevaux de trait présenté au licou.** Les certificats d'enregistrement devront être présentés au juge pendant son jugement. Les poulains et pouliches de l'année en cours qui ne sont pas entièrement enregistrés devront avoir un numéro de dossier de pré-enregistrement avec le C.N.I. Un cheval enregistré ne pourra pas concourir dans une classe de races croisées. Toutes classes d'élevage enregistrées doivent l'être avec le **Canadian Livestock Records, Ottawa.**
13. Les juments poulinières doivent être accompagnées de leur poulain de l'année présenté au licou. Le certificat d'enregistrement doit être produit si le poulain n'est pas présent.
14. Les paires de chevaux peuvent être exhibés un à la fois aussi bien qu'en paire. Le cheval seul et les paires doivent être inscrits et être la propriété de l'exposant.
15. Toute personne qui présentera des animaux enregistrés comme animaux croisés sera disqualifiée. Tous les hongres de trait sont considérés comme race croisée.
16. **Section 117 et 119.** Toutes les classes avec restrictions d'âge, devront être vérifiées au moyen de leur carte d'assurance maladie. Une photocopie doit accompagner la formule d'inscription. Tous les âges doivent être au 1er janvier de l'année de l'exposition
17. **Section 114.** Pour toutes les restrictions d'âge, le comité des chevaux lourds se réserve le droit de vérifier l'âge du conducteur. Tous les âges doivent être au 1er janvier de l'année de l'exposition.
18. Les exposants doivent porter le costume approprié pour toute classe de chevaux ainsi que pendant la parade.
19. Les exposants ne peuvent pas s'adresser au juge. Si un exposant croit qu'il y a un problème, il doit en faire part au maître de piste ou le gérant du spectacle.
20. Les chevaux qui sont conduits ou montés pendant la compétition, doivent l'être pendant la parade du dimanche et non tenus au licou.
21. Tous les chevaux doivent être lavés à l'endroit indiqué. Aucun lavage n'est permis près des écuries.
22. Toutes les stalles doivent être propres et en ordre en tout temps. Les comités des chevaux se réservent le droit de vérifier.

23. Définitions:

- a) Un **exposé** se définit comme suit : un ou plusieurs unités animales se qualifiant pour une inscription dans une classe spécifiée dans la classification. Tout animal enregistré, qu'il appartienne à une ou plusieurs personnes, individuellement ou collectivement, est considéré comme étant le produit de la ferme ou de l'unité d'élevage ou il est habituellement gardé.
- b) Un **exposant** est un éleveur ou une organisation qui expose des animaux ou des produits de la ferme devant un juge à l'heure spécifiée.
- c) Dans chaque classification, lorsque les mêmes intérêts sont répartis dans plus d'une unité d'élevage à titre particulier ou collectif, ces unités sont considérées comme une "**unité d'élevage**". Dans tous les cas ou il y a un doute qu'il existe plus qu'une unité d'élevage, on doit l'interpréter comme une seule unité d'élevage. La responsabilité d'établir la preuve que ce sont deux unités d'élevage séparées est la responsabilité de l'exposant.
- d) **Pure race** signifie qu'un animal d'une race particulière qui est reconnue comme étant de race pure aux termes des règlements administratifs de l'association autorisée à enregistrer les animaux de cette race

24. Vérification des exposés. La vérification des exposés est la responsabilité du comité d'exposition. Le comité doit exclure les animaux inéligibles et ceux qui ne sont pas identifiés positivement avant le jugement.

25. Classes divisées: Dans toutes les espèces, les classes peuvent être divisées à la discrétion du juge lorsque le nombre d'exposés dans une classe est considéré en excès. Les deux sections seront toujours considérées comme une classe.

26. Enregistrement de l'animal: Tous les exposés doivent être la propriété et être enregistrés comme race pure au nom de l'exposant. Noter l'exception dans la classe de descendance de l'étalon. L'enregistrement de tout animal de trait doit accompagner le formulaire d'inscription ou, dans le cas de poulains/pouliches du printemps ou de l'été, un certificat d'élevage doit être disponible.

27. Défense de fumer. Il est strictement interdit de fumer dans les écuries

28. Aucun véhicule, remorque à chevaux ou voiture ne sera autorisé entre les écuries. Il y aura un stationnement à l'arrière.

29. Concours de l'exposant (prix pour chevaux lourds et légers séparés)

Prix de l'exposant, basé sur la qualité de l'exposant.

Décor et propreté	50%
Informations au public	25%
Politesse	25%

40\$ 30\$ 20\$ 10\$

CLASSES DE CHEVAUX DE TRAIT

Section 101: Canadien

Section 102: Percheron

Section 103: Clyde

Section 104: Belge

Section 105: Tout autre cheval de trait enregistrés

Classes Championnat (Rubans seulement): Rubans pour junior, senior et grand champion étalon (C4, C5, C6) et jument (C1, C2, C3). Un ruban pour chaque race (section).

100\$, 90\$, 75\$, 60\$, 55\$, 50\$, 40\$, 35\$, 25\$, 20\$

1. Poulain, pouliche née pendant l'année courante
2. Poulain ou pouliche de un an
3. Pouliche de deux ans.
C1: Pouliche junior champion
4. Pouliche de trois ans
5. Jument stérile de quatre ans et plus.
6. Jument poulinière devant mettre bas au cours de l'année ou a pouliné pendant l'année. L'exposant devra montrer la jument avec son poulain ou pouliche sur pieds ou le certificat d'enregistrement devra être fourni si le poulain ou la pouliche ne sont pas exposés.
C2: Jument senior champion
C3: Jument grand champion
7. Étalon de deux ans
C4: Étalon junior champion
8. Étalon de trois ans et plus
C5: Étalon senior champion
C6: Étalon grand champion
9. **Descendant de l'étalon.** Trois sujets, peu importe l'âge, issus d'un même étalon. Chaque sujet doit avoir été exposé dans sa propre classe, si elle est offerte. Au moins un sujet doit appartenir à l'exposant, être de race pure et être enregistré à son nom.
10. **Descendant de la jument.** Deux sujets, peu importe l'âge, issus d'une même jument. Chaque sujet doit avoir été exposé dans sa propre classe, si elle est offerte. Les deux sujets doivent appartenir à l'exposant, être de race pure et être enregistré à son nom.

- 11. Troupeau de l'élever :** Étalon et trois juments. Chaque sujet doit appartenir à l'exposant.

Section 123: Tout cheval de trait enregistré

110\$, 100\$, 90\$, 80\$, 70\$, & 60\$ (autres cinq places)

- 12.** Paire de chevaux de trait enregistrés. Toute race pouvant concourir. Hongres enregistrés non-éligibles pour cette classe. **Trophée William Nelson.**

Section 124: Toutes races de trait et légers

- 13. Trophée Mason Ashley Martin** pour la descendance du mâle ou de progéniture de la femelle. Ouvert aux catégories cheval de trait et cheval léger. Chevaux enregistrés seulement. Voir les détails dans les pages des trophées.

Section 112: Cheval Canadien

100\$, 90\$, 80\$, 70\$, 60\$, 60\$, 60\$, 60\$, 60\$, 60\$

1. Un cheval Canadien ou plus, attelé à une voiture antique, tenue de soirée. Une fois chaque journée, samedi et dimanche.
2. Une paire de chevaux Canadien attelé à une voiture à quatre roues
3. Chevaux Canadiens attelés en flèche, à une voiture à quatre roues ou à deux roues.
4. Une paire de chevaux Canadien attelé à une voiture à quatre roues ou à deux roues. Conduite par une femme.

Prix pour les classes suivantes

110\$, 100\$, 90\$, 80\$, 70\$, 60\$, 50\$, 50\$, 50\$, 50\$

5. Attelage de quatre chevaux Canadiens, attelé à une voiture à quatre roues, à deux roues ou un véhicule antique.
6. Chevaux Canadiens attelés en arbalète à une voiture ou express à quatre roues.

Section 113: Cheval de trait races croisées

30\$, 25\$, 20\$, 15\$, 12\$

- 15. Jument et poulain ou pouliche **de** trait en licou
- 16. Cheval de trait croisé un an et deux ans.
- 17. Cheval de trait croisé, hongre **trois** ans et plus.

Section 114: Enregistré ou croisé

*Tous les attelages de chevaux de trait requièrent un conducteur et son assistant en tenue réglementaire.

90\$, 80\$, 70\$, 60\$, 50\$, 40\$ (pour 6e-10e), 25\$ (autres)

- 21. Jument ou cheval hongre de trait, une entrée par exposant. Le cheval se classant 1^{er} recevra le **Trophée Earl Marsh** pour le meilleur cheval de trait présenté à l'exposition de Brome. Le cheval propriété d'un résident permanent du Comté de Brome se classant le premier se verra décerné le **Trophée T.D. Frizzle**.
- 22. Un cheval de trait attelé à **une** voiture à deux roues, conduite par une femme en tenue de soirée de 18 ans ou plus. **Trophée Bill Blackwood Memorial**
- 23. Chevaux attelés en flèche, à une voiture à quatre roues ou à deux roues. **Trophée Guy Yates**.
- 24. Trois chevaux attelés en **arbalète** à une voiture à quatre roues. Pas nécessairement la propriété de l'exposant.
- 25. Chevaux attelés en troïka, à une **voiture** à quatre roues. Pas nécessairement la propriété de l'exposant.
- 26. Une paire de chevaux de trait **attelé** à une voiture à quatre roues. **Trophée J.C. Blackwood**
- 27. Paire de chevaux de trait, enregistrés ou croisés, attelés à une voiture à quatre roues. Course à **obstacles**. La meilleure paire de chevaux de trait du Comté de Brome recevra le **Trophée Clyde Jersey**
- 28. Paire de chevaux de trait attelés à une voiture à quatre roues. Conduite par une femme de 18 **ans** et plus. **Trophée Natasha Lavigne**

29. Garçon ou fille 8 à 12 ans. Paire de chevaux de trait attelé à une voiture à quatre roues. Chaque conducteur ou conductrice doit contrôler son attelage par elle-même ou lui-même. Chaque jeune doit être accompagné d'un adulte, 18 ans et plus., qui est capable de conduire. Le jeune ne doit pas être attaché, si non l'entrée sera disqualifiée. **Trophée Sam Evans.**
30. Garçon ou fille 13 ans à 17 ans. Paire de chevaux de trait attelé à une voiture à quatre roues. Chaque conducteur ou conductrice doit contrôler son attelage par elle-même ou lui-même. Chaque jeune doit être accompagné d'un adulte, 18 ans ou plus, est capable de conduire. Le jeune ne doit pas être attaché, si non l'entrée sera disqualifiée. **Trophée Sam Evans**
31. Chevaux attelés en flèche à une voiture à quatre roues, course à obstacle.

110\$, 100\$, 90\$, 80\$, 70\$ & 50\$ (autres jusqu'à 14)

32. Attelage de quatre chevaux de trait, attelé à une voiture à quatre roues, pas nécessairement la propriété de l'exposant. **Trophée Robert Douglas**

275\$, 200\$, 150\$, 140\$, 130\$, 120\$, 110\$ & 75\$ (autres jusqu'à 12)

33. Attelage de six chevaux de trait, attelé à une voiture à quatre roues, pas nécessairement la propriété de l'exposant. **Trophée McPherson.**

Classes de rubans et trophée seulement

34. **Trophée David Anderson Memorial** Cheval de trait simple, poids lourd ou léger, compétition "Skidding". Compétition chronométrée. Tous les chevaux doivent avoir pris part à une ou plusieurs compétitions dans les classes régulières ou spéciales. (classes de rubans et trophée seulement).
35. Un cheval de trait attelé à une voiture à deux roues, conduite par un garçon ou fille en tenue de soirée de 13 à 17 ans. Chaque jeune doit être accompagné d'un adulte, 18+ ans, qui est capable de conduire
36. Cheval de trait attelé à une voiture (cart), 8 à 12 ans. Chaque conducteur ou conductrice doit contrôler son attelage par elle-même ou par lui-même. Le jeune ne doit pas être attaché, sinon, l'entrée sera disqualifiée. Chaque jeune doit être accompagné d'un adulte, 18+ ans, qui est capable de conduire

CLASSES POUR CHEVAUX LÉGERS & PONEYS

- Section 106:** Morgan
- Section 107:** Quarter Horse
- Section 108:** Standardbred
- Section 109:** Appaloosa
- Section 110:** Paint
- Section 111:** Arabian
- Section 118:** Poneys toutes races enregistrées
- Section 120:** Poney Hackney
- Section 121:** Chevaux Miniature Enregistré
- Section 122:** Toutes autres races de chevaux légers

Sections 106, 107, 108, 109, 110, 111, 122
45\$, 40\$, 35\$, 30\$, 25\$

Sections 118, 120, 121
25\$, 20\$, 18\$, 15\$, 10\$

Classes Championnat (Rubans seulement):

Rubans pour junior, senior et grand champion étalon (C4, C5, C6) et jument (C1, C2, C3). Un ruban pour chaque race (section).

- 41. Poulain ou pouliche né l'année en cours
- 42. Poulain ou pouliche né en 2015
- 43. Pouliche né en 2014
 - C1: Champion Jument Junior**
- 44. Pouliche né en 2013
- 45. Jument "yeld" né en 2012, 2011, 2010
- 46. Jument "Yeld" né avant le 1 janvier 2010
- 47. Jument poulinière avec poulain ou pouliche né en 2015
 - C2: Champion Jument Senior**
 - C3: Grand Champion Jument**
- 48. Étalon né en 2014
 - C4: Champion Étalon Junior**
- 49. Étalon né avant le 1 janvier, 2014
 - C5: Champion Étalon Senior**
 - C6: Grand Champion Étalon**
- 50. Hongre enregistré, 2 ans et plus

51. Descendant du mâle ; Trois animaux, tout âge, du même étalon. Chaque animal doit avoir été présenté auparavant dans leur classe régulière si elle a été offerte. Les animaux doivent être inscrit et enregistrés au nom du propriétaire. Une unité par exposant.

52. Descendant de la jument: Deux animaux, tout âge, du même jument. Chaque animal doit avoir été présenté auparavant dans leur classe régulière si elle a été offerte. Les animaux doivent être inscrit et enregistrés au nom du propriétaire. Une unité par exposant.

Section 115: Races croisées légères

35\$, 30\$, 25\$, 20\$, 18\$

53. Jument ou hongre, au licou, 3 ans et plus, race légère.

Section 124: Toutes races de trait & légers

13. "Trophée Mason Ashley Martin" pour la descendance du mâle ou la progéniture de la femelle. Ouvert aux catégories poids lourds et poids légers. Chevaux enregistrés seulement. Voir les détails dans les pages des trophées.

Section 116: Classes d'attelage et en selle

***Les classes suivantes sont ouvertes aux exposants 18+:**
54, 55, 56, 57, 58, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 74, 75, 76 & 77

***Les classes suivantes sont ouvertes aux exposants 15+ ans:**
59, 60, 61, 62, 63, 64, 65 & 73

80\$, 70\$, 60\$, 50\$, 40\$

54. Cheval routier attelé à une voiture à 2 roues. Classe enjeu. **Trophée Baxter Williams.**

55. Cheval routier attelé à une voiture à quatre roues. **Trophée Stewart**

56. Compétition "mailman". Cheval routier ou cheval enregistré attelé à une voiture à quatre roues. Trophée à la mémoire de **Robert McKee Mémorial.**

57. Cheval routier attelé à une voiture à quatre roues. **Trophée Raymond McMahan.**

58. Cheval routier attelé à une voiture à deux roues.

\$60, \$50, \$40, \$35, \$25

59. Cheval Morgan enregistré sous harnais. **Trophée Miles Rhicard.**
60. Cheval attelé à une voiture à quatre roues, conduit par une femme. Classe ouverte. Résidente permanente et cheval du Comté de Brome concourent séparément pour le **Trophée Lady Memorial.**
61. Cheval attelé à une voiture à quatre roues conduit par un homme. Classe ouverte. Résident permanent et cheval du Comté de Brome concourent séparément pour le "**Trophée Delbert Tibbits**". Gagnant de cette classe sera présenté le "**Trophée James (Sonny) Henderson**".
62. Classe palefrenier, simple. Conduit par un homme ou une femme.
63. Classe combinée. Seulement le cheval compte. Cavalier/cavalière ou le conducteur/ conductrice peut être différent. **Trophée Harry Wallace.**
64. Cavalière, "saddle seat", classe ouverte. Cheval 60%. Cavalière 40%. . Chevaux ne sont pas éligibles pour classes 66 ou 67.
65. Plaisance Anglais, ouvert, selle "saddle seat", classe ouverte. Chevaux ne sont pas éligibles pour classe 66 ou 67. **Trophée Little Valley Kingpin** pour meilleur Morgan.
66. Plaisance classique. Chevaux ne sont pas éligibles pour classe 64, 65, 74, 75, 76 et 77.
67. Équitation classique. Chevaux ne sont pas éligibles pour classe 64, 65, 74, 75, 76 et 77.
68. Paire de chevaux de selle. Vêtements style western, "saddle seat" ou classique. Chevaux ne sont pas éligibles pour classe 74, 75,76 et 77.
69. Plaisance western. Chevaux ne sont pas éligibles pour classes 74, 75,76, 77.
70. Obéissance aux commandements, western. Chevaux ne sont pas éligibles pour classes 74, 75,76 et 77.
71. Équitation western. Chevaux ne sont pas éligibles pour classes 74, 75,76, 77.
72. Classe de costume. Cavaliers/cavalières en tenue arabe. Galop contrôlé.
73. Parade western. Equipement et vêtements 25%. Performance 75%. **Trophée Karen Brooks**
74. Course de drapeau. Dans les classes chronométrées le cavalier/cavalière ne peut présenter qu'un cheval. Cavaliers/ cavalières doivent porter les vêtements style western. Chevaux ne sont pas éligibles pour classes 66, 67, 68, 69, 70, et 71.
75. Course de barils. Dans les classes chronométrées le cavalier/cavalière ne peut présenter qu'un cheval. Cavaliers/ cavalières doivent porter les vêtements style western. Chevaux ne sont pas éligibles pour classes 66, 67, 68, 69, 70, et 71.

- 76.** Trou de serrure. Cavaliers/cavalières doivent porter les vêtements style western. Dans les classes chronométrées le cavalier/ cavalière ne peut présenter qu'un cheval. Chevaux ne sont pas éligibles pour classes 66, 67, 68, 69, 70, et 71.
- 77.** Course de 50 verges. Cavalières/Cavaliers doivent porter les vêtements style western. Dans les classes chronométrées le cavalière ne peut présenter qu'un cheval. Chevaux ne sont pas éligibles pour classes 66,67,68,69,70 et 71.

Section 117: Jeunes cavalier(iere) en selle ou attelé

*Classes en Section 117 ouverte au cavaliers/ cavalières 17 ans et moins

*Aucun étalon n'est permis dans les classes des jeunes.

*Casques d'équitation sont recommandés.

60\$, 50\$, 40\$, 35\$, 25\$

- 78.** Plaisance Anglais, Trophée à la mémoire de **Christy Trew**
- 79.** Plaisance western.
- 80.** Attelage ouvert. Cheval attelé à une voiture à deux ou à quatre roues.
- 81.** Course de barils. Cavaliers/ cavalières doivent porter les vêtements style western.
- 82.** Obéissance aux commandements, selle Anglais
- 83.** Obéissance aux commandements, western.
- 84.** Sac musical.
- 85.** Equitation Western
- 86.** Equitation Classique

Section 119: Poney en selle ou attelé

*Participants doivent être 15 ans ou moins sauf les exceptions stipulées

*Aucun étalon n'est permis dans les classes des jeunes

*Casques d'équitation sont recommandé (obligatoire pour classes 11, 16, 17)

40\$, 35\$, 30\$, 25\$, 20\$ & 5\$ (autres)

- 8.** Poney attelé à une voiture à 2 roues ou à 4 roues.
- 9.** Équitation classique ou western.

10. Pas et trot. 10 ans ou moins. Selle classique ou western.
11. Sac musical, 13 à 15 ans.
12. Classe costumée, poneys ou cheval, au pas seulement (Pas de voiturette)
13. Parade western. Équipement et vêtements 25%. Performance 75%.
14. Plaisance, classique ou western.
15. Course de cuillères et des œufs, 12 ans et moins.
16. Course en sacs, 13 à 15 ans.
17. Sac musical, 12 ans et moins.

Section 120: Poney Hackney

50\$, 45\$, 40\$, 35\$, 30\$

18. Poney routier attelé à une voiture à 2 roues, avec couleurs de l'écurie.
19. Poney routier attelé à une voiture à 2 roues, avec couleurs de l'écurie.
20. Attelage de poney hackney ouverte.
21. Attelage de poney hackney ouverte.

Section 121: Chevaux miniature enregistré

*Chevaux ne sont pas admissibles pour les sections 116,117,118, 119, 120, 122

25\$, 20\$, 18\$, 15\$, 10\$

22. Attelage ouvert. Miniature attelée à une voiture à 2 ou à 4 roues.

HORAIRE DE CHEVAUX

Vendredi: 2 septembre 2016

- ❖ Licou : Chevaux de trait & légers sont jugés simultanément devant la grande estrade
- ❖ Chaque section sera jugée selon la race et la séquence inscrite.
- ❖ Se référer au livret de l'exposition pour les règlements.
- ❖ Les classes de performance débiteront immédiatement après les jeunes agriculteurs.

8h00

Trait

Section 103	Clydesdale	Classes 1 - 11
Section 102	Percheron	Classes 1 - 11
Section 104	Belge	Classes 1 - 11
Section 104	Trophée Guy Yates	Classe 6
Section 105	Toutes autres trait enreg.	Classes 1 - 11
Section 113	Races croisées	Classes 15 - 17
Section 114	Jument ou hongre de trait	Classe 21
	Trophée T.D. Frizzle Premier place comté de Brome.	
	Trophée Earl Marsh meilleur cheval de trait à l'exposition de Brome.	

8h00

Léger

Section 106	Morgan	Classes 41 - 52
Section 107	Quarter Horse	Classes 41 - 52
Section 108	Standardbred	Classes 41 - 52
Section 109	Appaloosa	Classes 41 - 52
Section 110	Paint	Classes 41 - 52
Section 110	Boomerhower Trophy	Classe 46
Section 111	Arabe	Classes 41 - 52
Section 122	Toutes autres Légeres enreg.	Classes 41 - 52
Section 120	Poney Hackney	Classes 41 - 52
Section 118	Toutes races poney enreg.	Classes 41 - 52
Section 121	Chevaux miniature enreg.	Classes 1 - 3
Section 115	Races croisées	Classe 53
Section 124	Trophée Mason Ashley Martin	Class 13
	Chevaux de trait et légers en compétitions.	

13h00

Jeunes agriculteurs

	<u>Sect.</u>	<u>Classe</u>	
15h30	112	2	Une paire de chevaux Canadien attelé à une voiture à 4 roues
	123	12	Paire de chevaux de trait enregistrés. Trophée William Nelson.
	112	4	Une paire de chevaux Canadien attelé à une voiture à 4 roues ou à 2 roues. Conduite par une femme.
	114	23	Attelage en flèche.
	114	31	Attelage en flèche, course à obstacle

Samedi: 3 septembre 2016

❖ Les heures de classes sont approximatives. Se référer au livret de l'exposition pour les règlements.

	<u>Sect.</u>	<u>Classe</u>	
10h00	119	10	Pas et trot.
10h15	116	69	Adulte plaisance western.
10h30	121	22	Chevaux mini. Enreg.attelage ouvert.
10h40	116	63	Classe combinée. Trophée H. Wallace.
10h55	114	22	Cheval de trait conduit par une femme. Trophée Bill Blackwood
11h20	120	20	Attelage de poney hackney ouverte.
11h25	119	9	Poney equitation classique ou western.
11h25	116	74	Course de drapeau.
11h35	116	64	Selle ouverte "saddle seat", cavalière.
11h45	117	82	Obéissance aux commandes classique.
11h55	120	18	Poney routier attelé à une voiture à deux roues avec couleurs de l'écurie.
12h00	114	26	Paire de chevaux de traits attelés à un wagon. Trophée J. C. Blackwood.
13h00	116	58	Cheval routier attelé à voiture 2 roues.
13h15	119	13	Parade western poney.
13h30	116	61	Cheval attelé conduit par un homme. Premier de Comté de Brome: Trophée Delbert Tibbits Premier de classe: Trophée James (Sonny). Henderson Memorial
13h45	116	71	Adulte équitation western.
14h00	112	1a	Un cheval Canadien ou plus, attelé à une voiture antique
14h15	116	55	Cheval routier attelé à une voiture à quatre roues Trophée Stewart
14h30	116	66	Plaisance classique.
15h00	114	30	Garçon ou fille 13 ans à 17. Attelage paire de chevaux de trait. Trophée Sam Evans
15h30	117	78	Plaisance classique jeunes. Trophée Christy Trew
15h45	116	56	Compétition "mailman". Cheval routier attelé à une voiture à quatre roues. Trophée Robert McKee Mémorial
16h00	116	68	Paire de chevaux de selle.
16h15	114	24	3 chevaux de trait attelés en arbalète
16h45	116	62	Classe palefrenier, simple
16h55	119	17	Sac musical, 12 ans et moins.
17h15	112	5	Attelage de 4 chevaux Canadiens, attelé à une voiture à 4 roues, à 2 roues ou un véhicule antique.

Dimanche : 4 septembre 2016

❖ Les heures de classes sont approximatives. Se référer au livret de l'expo pour les règlements.

	<u>Sect.</u>	<u>Classe</u>	
9h00	119	14	Poney plaisance classique ou western.
9h20	116	67	Équitation classique.
9h40	114	29	Attelage, paire de chevaux de trait. Garçon ou fille 8 ans à 12. Trophée Sam Evans
9h40	117	86	Jeunes équitation classique.
10h00	120	19	Poney routier attelé à une voiture à deux roues avec couleurs de l'écurie.
10h00	116	75	Adulte course de barils.
10h10	116	65	Plaisance, selle Saddle Seat. Trophée Little Valley Kingpin pour le meilleur Morgan.
10h15	117	81	Jeune course de barils.
10h25	114	28	Paire de chevaux de trait attelage conduit par une femme. Trophée Natasha Lavigne
10h30	117	79	Jeunes plaisance western.
10h45	117	85	Jeunes équitation western.
11h00	116	60	Cheval attelé à une voiture de 4 roues conduit par une femme. Première place du Comté de Brome. Trophée Lady Memorial
11h15	119	15	Course de cuillères et oeufs, 12 ans et moins.
11h30	112	1b	Un cheval Canadien ou plus, attelé à une voiture antique
12h00			Parade de machinerie
13h00			Parade de chevaux de trait, légers, poneys
13h30			Parade de bovins
14h00	116	73	Parade western. Trophée Karen Brooks Memorial
14h15	114	33	Attelage de six chevaux de trait. Trophée McPherson
14h45	116	59	Cheval Morgan enregistré à harnais. Trophée M. Rhicard
15h00	119	12	Classe poney ou cheval costumée, au pas seulement, 15 ans et moins
15h15	116	57	Cheval routier attelé à une voiture à quatre roues. Trophée Raymond McMahan.
15h30	116	70	Obéissance aux commandements, western.
15h45	117	83	Obéissance aux commandements, western. (Jeunes)
16h00	114	32	Attelage de quatre chevaux de trait. Trophée R Douglas
16h15	116	72	Classe de costume en tenue arabe
16h30	119	8	Poney a une voiture, attelage simple, garçon ou filles 15 ans et moins.
16h45	116	54	Cheval routier attelé à une voiture à deux roues. Classe enjeu. Trophée Baxter Williams
	119		Présentation de Trophée Bilodeau. Gagnant jeune cavalier(ière) Classes 8, 9, 12, 13, and 14.
16h55	120	21	Attelage de poney Hackney ouverte.

18h30	114	27	Course à obstacle paire de chevaux de trait. Trophée Clyde Jersey
19h30	119	11	Sac musical, 13 ans à 15.
	117	84	Sac musical. (Jeunes)

Lundi: 5 septembre 2016

❖ Les heures de classes sont approximatives. Se référer au livret de l'exposition pour les règlements.

	<u>Sect.</u>	<u>Classe</u>	
9h00	114	35	Attelage à deux roues, jeunes - 13 -17 ans.
9h30	112	6	Chevaux Canadiens attelés en arbalète à une voiture ou express à quatre roues.
9h45	114	36	Attelage à deux roues, jeunes - 8 -12 ans.
10h00	116	76	Course de trou de serrure
10h15	117	80	Attelage ouverte jeune
10h15	112	3	Chevaux Canadiens attelés en flèche, à une voiture à 4 roues ou à 2 roues.
10h15	116	77	Course de cinquante verges.
10h30	114	25	Chevaux de trait, attelage troïka
10h45	119	16	Course en sac, cavaliers 12 - 15 years
11h00			Présentation des trophées de la parade. Pour chaque groupe trait, léger, et poney.
11h05			Annonce des gagnants du concours de l'exposant. Quatre place pour chaque, trait et légers.
11h10	114	34	Compétition "Skidding". Trophée David Anderson.

TROPHÉES

Aurèle Bilodeau

Sections 119, classes 8, 9, 12, 13, 14

1. Sommes totales gagnées dans ces classes.
2. Le nom de tous les compétiteurs doit apparaître dans le livre du juge, préalablement au jugement de la classe.
3. S'il y a égalité, le trophée sera partagé.

Mason Ashley Martin Memorial

Section 124, class 13 : Pour performance dans l'élevage des chevaux. Un trophée perpétuel à être accordé annuellement à l'exposition de Brome, pour le meilleur Descendant du Mâle ou Descendant de la Jument tout cheval léger ou de trait enregistré. L'étalon ou la jument ne doit pas nécessairement apparaître. Trois chevaux/ à être exhibés dans la catégorie Descendant du Mâle, deux chevaux dans la catégorie Descendant de la Jument, n'appartenant pas nécessairement à l'exposant et n'étant pas nécessairement pur-sang. Les sang-croisés doivent être enregistrés dans une catégorie sang-croisé reconnue. Ils

doivent avoir été exhibés dans une classe régulière. Ils seront jugés selon le type, la conformation, la disposition et l'habilité du mâle ou de la jument à transmettre des caractéristiques de lignée désirable.

Trophées de la parade

Les directeurs de la société offrent un trophée de la parade pour chaque groupe : trait, léger et poney

Tous les trophées sont à perpétuité.

Section 104	Class 6	Guy Yates Memorial
Section 110	Grand Champion Jument	Boomhower
Section 114	Class 21	T.D. Frizzle
Section 114	Class 21	Earl Marsh
Section 114	Class 22	Bill Blackwood Memorial
Section 114	Class 26	J.C. Blackwood
Section 114	Class 27	Clyde Jersey
Section 114	Class 28	Natasha Lavigne
Section 114	Class 29	Sam Evans
Section 114	Class 30	Sam Evans
Section 114	Class 32	Robert Douglas
Section 114	Class 33	McPherson
Section 114	Class 34	David Anderson
Section 116	Class 54	Baxter Williams Memorial
Section 116	Class 55	Stewart
Section 116	Class 56	Robert McKee Memorial
Section 116	Class 57	Raymond McMahon
Section 116	Class 59	Miles Rhicard
Section 116	Class 60	Lady Memorial
Section 116	Class 61	James Sonny Henderson
Section 116	Class 61	Delbert Tibbits
Section 116	Class 63	Harry Wallace
Section 116	Class 65	Little Valley Kingpin
Section 116	Class 73	Karen Brooks Memorial Trophy
Section 117	Class 78	Christy Trew
Section 119	Class 8, 9, 12, 13, 14	Aurèle Bilodeau
Section 123	Class 12	William Nelson
Section 124	Class 13	Mason Ashley Martin.

VOLAILLE

RÈGLEMENTS

1. Ouvert à tous les résidents des Comtés de Brome, Missisquoi, Shefford et autres comtés, selon l'espace disponible.
2. Tous les formulaires d'entrée, incluant les frais applicables, devront être reçus au bureau de l'administration avant **20h00 le 10 août**, tout formulaire reçu après cette date ne sera pas accepté.
3. **Frais d'exposant de 25\$** doit être attaché à votre formulaire d'entrée **plus cinquante sous de droit d'entrée par volaille ou lapin**. L'entrée de cinquante sous sera remboursée si le sujet est refusé.
4. Tous les sujets doivent être de race pure.
5. Tous les sujets devront être placés dans les cages le jeudi avant l'exposition entre 15h00 et 21h00 et demeureront en place jusqu'à 18h00 lundi. Les cages seront fournies gratuitement.
6. Les exposants devront porter une attention spéciale quand ils viendront chercher leurs animaux le dernier soir. L'enlèvement du mauvais animal sera considéré comme un vol. Tout acte de vol ou de vandalisme aura pour résultat l'exclusion de l'exposant pour une année.
7. **Jugements** : Samedi: 9h00 Volaille 15h00 Lapins
8. Chaque exposant ou personne autorisée doit apporter son propre lapin à la table du juge. Faute de se conformer à cette règle, le lapin sera disqualifié de la compétition.
9. Le président de la section volailles peut, sur demande, assister le juge dans l'exécution de ses charges pourvu qu'il ne soit pas un exposant dans cette catégorie. S'il expose, une personne impartiale doit agir à sa place. Les exposants ne doivent pas accompagner le juge pendant l'appréciation. Tout exposant qui intervient pendant l'exercice de ses fonctions sera disqualifié de la compétition.
10. Le secrétaire du juge doit être un non-exposant impartial et choisi par le comité des volailles. Le nom de cette personne ne doit être transmis au bureau de la secrétaire une semaine avant l'ouverture de l'exposition.
11. À l'exception des lapins, le nom de l'exposant ne doit pas apparaître sur les cages avant ou durant le jugement.
12. Pendant l'exposition les animaux sont la responsabilité du comité de volailles qui doit s'assurer qu'ils se portent bien.
13. Les exposants peuvent inscrire un maximum de quatre volailles pure race ou lapins par race. Un minimum de quatre oiseaux ou lapins de la même race

sont requis pour former les quatre catégories de Vieux mâle, Vieille femelle, Jeune mâle, Jeune femelle. Trois animaux de même race seront jugés comme une classe. Moins de trois animaux par race seront classés comme “toute autre variété”.

14. Tous les spécimens indésirables, pour cause de maladie ou autres, ne seront pas éligibles pour un prix, et à la discrétion **d’une** personne impartiale, nommée par les directeurs pourront être enlevés de la bâtisse.

15. Un ruban est donné pour les champions et champion de réserve dans chaque section.

16. Un ruban est donné pour le meilleur de chaque race

17. Section des jeunes

- a) Ouvert aux jeunes exposants de quatre à seize ans et moins, résidents dans les Comtés de Brome, Missisquoi, Shefford et autres comtés, selon l’espace disponible.
- b) Il n’y a pas de frais d’entrée pour les représentants de onze et moins. Cependant, les frais de cinquante sous par animal s’applique.
- c) Chaque représentant junior peut présenter deux sujets de race pure, section volaille, lapin et cochon d’Inde.
- d) Tous les représentants juniors doivent être présents et prêts à tenir leurs sujets durant l’appréciation. Les exposants absents au moment du jugement seront disqualifiés.
- e) Toutes les autres règles s’appliquent pour cette section.

CLASSES

7\$, 6\$, 5\$, 4\$, 3\$, 2\$

Section 740: Volailles standards

1. Coq
2. Poule
3. Cochet
4. Poulette

Section 741: Volailles naines

1. Coq
2. Poule
3. Cochet
4. Poulette

Section 742: Canards

1. Jars adulte
2. Cane adulte
3. Jeune jars
4. Jeune cane

- Section 743: Oies**
1. Mâle adulte
 2. Femelle adulte
 3. Jeune mâle
 4. Jeune femelle

- Section 744: Dindons**
1. Mâle adulte
 2. Femelle adulte
 3. Jeune mâle
 4. Jeune femelle

- Section 745: Lapins**
1. Mâle adulte
 2. Femelle adulte
 3. Jeune mâle
 4. Jeune femelle

- Section 746: Pigeons**
1. Mâle adulte
 2. Femelle adulte
 3. Jeune mâle
 4. Jeune femelle

- Section 747: Gibier à plumes**
1. Mâle adulte
 2. Femelle adulte
 3. Jeune mâle
 4. Jeune femelle

7\$, 6\$, 5\$, 4\$, 3\$, 2\$ (autres)

- Section 748: Section des jeunes**
1. Volailles
 2. Lapins
 3. Cochon d'Inde

MOUTONS

RÈGLEMENTS

1. Finale Provinciale :
 - a) Bien que l'Expo Brome demeure ouvert aux résidents de toutes les provinces, les résidents du Québec exposant dans ces sections seront également en compétition dans les championnats provinciaux.
 - b) Il doit y avoir un minimum de 5 animaux en compétition dans chaque classe de championnat provincial.
2. Un minimum de trois (3) exposants et dix (10) animaux par race est nécessaire pour un jugement
3. Un minimum de trois (3) animaux par classe est nécessaire pour un jugement
4. Une unité d'élevage peut exposer un maximum de huit (8) animaux par race.
5. Tous les formulaires de participation, incluant les frais applicables et le certificat d'assurance, devront être au bureau de l'administration avant **20h00 le 10 août**. La date du cachet de la poste ne sera plus considérée.
6. Un droit d'inscription d'exposant de 25\$ doit accompagner la formule d'entrée plus 20\$ de droits d'entrée pour chaque animal. Le 20\$ de droits d'entrée pour chaque animal sera remboursés lors du paiement des prix en argent, si l'animal se présente le jour du jugement.
7. Tous les moutons devront être sur place le jeudi à 13h00 et resteront sur les terrains de l'exposition jusqu'au lundi 18h00.
8. Les certificats d'enregistrement doivent accompagner chaque animal à l'exposition. Tous les sujets inscrits dans les classes doivent être la propriété de l'exposant et doivent être enregistrés en son nom.
9. Pour fin de classification, l'interprétation suivante d'un sujet sera utilisé : tout sujet enregistré de race pure appartenant à une ou plusieurs personnes individuellement ou conjointement gardé sur une ferme ou entreprise d'élevage, est considéré comme étant le produit de cette ferme ou de cette entreprise d'élevage.
10. Dans chaque classification lorsque les mêmes intérêts sont répartis dans plus d'une unité d'élevage à titre particulier ou collectif, ces unités sont considérées comme une entreprise d'élevage. Dans tous les cas où il y a un doute qu'il existe effectivement plus d'une unité d'élevage, l'interprétation doit être qu'une unité seulement est présente. Il est de l'essor des exposants de prouver qu'il existe vraiment deux unités d'élevage.

11. Pendant le jugement des moutons, seul le juge, les membres du comité des moutons de l'exposition de Brome et les exposants pourront prendre place dans l'enclos.

12. L'ordre des jugements se fera en rotation annuelle : **2016 - Section 530.**

13. Substituts:

Les substituts sont seulement à être annoncés jeudi lors de l'entrée. Tous les animaux inscrits sur la formule d'entrée, le seront aussi sur le programme. Les substituts annoncé lors de l'arrivé jeudi seront seulement sur la liste de jugement. Le nombre total d'animaux exposés ne peut excéder le nombre inscrit, excluant les substituts.

14. Jugement : **Dimanche** à 9h00.

15. Toutes les races seront exhibées tondues, toison courte moins d'un pouce, sauf pour les Leicester.

16. Championnats :

Pour la meilleure brebis et le meilleur bélier, de tout âge, pour chaque race exposée, les sujets doivent être exposés dans les classes régulières

17. Concours de Régisseurs de troupeau

Ce concours est ouvert à tout régisseur ou propriétaire-exposant qui aura exposé au moins cinq moutons dans les différentes classes.

(40\$, 30\$, 20\$, 10\$)

Attribution des points

Pour la meilleure présentation des animaux, la qualité de ces derniers n'entrant pas en ligne de compte. Au moins cinquante pour cent des points seront attribués à l'apparence, à la propreté et à la présentation des moutons. Les autres cinquante pour cent des points seront attribués aux régisseurs pour leur courtoisie et l'amabilité avec laquelle ils fourniront les informations demandées par le public ainsi que sur d'autres éléments à être établis par le comité des moutons. L'évaluation des candidats portera sur toutes ces qualités durant toutes les journées : vendredi, samedi, dimanche et lundi, et ce, à partir de 07h00 jusqu'à 22h00.

CLASSES

Section 528: Suffolk
Section 530: North country cheviot
Section 533: Dorset
Section 534: Border cheviot
Section 536: Leicester
Section 537: Hampshire
Section 538: Oxford
Section 539: Romanov
Section 540: Toutes autres races

75\$, 70\$, 65\$, 60\$, 55\$, 50\$, 50\$, 50\$, 50\$

1. Brebis – deux dents

Possédant deux incisives médianes permanentes, la deuxième paire d'incisives permanentes peut être complètement poussée. Une autre paire d'incisives temporaires, dent de lait, doit être solidement en place. Née et élevée au Canada.

2. Brebis avec dentition de lait complete

Toutes les huit incisives temporaires. Née et la propriété de l'exposant.

Meilleure Brebis & Meilleure Brebis de Réserve

3. Bélier – deux dents

Possédant deux incisives médianes permanentes, la deuxième paire d'incisives permanentes peut être complètement poussée. Une autre paire d'incisives temporaires, dent de lait, doit être solidement en place.

4. Bélier avec dentition de lait complete

Toutes les huit incisives temporaires. Née et la propriété de l'exposant.

Meilleure Bélier & Meilleure Bélier de Réserve

5. Progéniture du père

Groupe de trois sujets avec dentition de lait complète, composé des deux sexes, issus du même père. Peuvent avoir été exposés dans les classes précédentes. Né et être la propriété de l'exposant.

6. Troupeau de l'exposant

Un groupe de quatre moutons, les deux sexes doivent être représentés et chaque mouton doit avoir été exposé dans une des classes précédentes et être de la même race. Nés et être la propriété de l'exposant.

Section 527: Agneau de Marché

- Tous les animaux seront pesés avant le jugement
- Une entrée dans cette section par exposant
- Un minimum de 8 animaux doit être enregistrée pour chaque classe
- Les agneaux doivent avoir leurs dents de lait.
- Les agneaux doivent être nés la propriété de l'exposant
- Les agneaux devront être frais tondus.
- Date de naissance doit être fournie lors de l'inscription

75\$, 70\$, 65\$, 60\$, 55\$, 50\$, 50\$, 50\$, 50\$, 50\$

1. 85 à 100 lbs
2. 101 lbs à 125 lbs

TROPHÉES

John Pibus

Exhibition des sujets

Garrett Chapman

Meilleur troupeau race pure

Archie Lyster

Meilleure préparation

McDougall Memorial

Meilleure progéniture troupeau de race pure.

JEUNES AGRICULTEURS

Coordinatrice – Diana Frizzle

Cercle veaux:	Lundi le 5 septembre 2016	
	Classes PeeWe	9h00
	Classes de veau	9h30
Cercle Chevaux:	Vendredi le 2 septembre, 2016	13h00
Cercle Moutons:	Lundi le 5 septembre 2016	après les jugements de bœuf
Cercle Chèvres:	Lundi le 5 septembre 2016	après les jugements de bœuf
Berger ou bergère:	Samedi le 3 septembre 2016,	18h00
Jugements (Pour tous)	Dimanche le 4 septembre 2016	15h00
Classe de costumes	Dimanche le 4 septembre 2016	16h00

Les buts sont:

- Encourager le travail des cercles de jeunes agriculteurs dans le district.
- Donner une plus grande valeur éducationnelle aux expositions.
- Former de meilleurs producteurs et éleveurs.
- Stimuler l'intérêt des jeunes aux expositions et par là un plus grand nombre d'adultes.

RÈGLEMENTS

1. Les concurrents devront être âgés entre huit et vingt-cinq ans au **1^{er} janvier de l'année en cours**. La classe Pee Wee doivent être âgés entre cinq et sept ans.
2. Aucune inscription sera acceptée après le 10 août s'ils n'ont pas payés les frais d'administrations de \$10 (11 août – jeudi avant l'expo). **Absolument aucune inscription sera acceptée durant la fin de semaine de l'expo.**
3. Pas de taureaux
4. Le comité ne se tient nullement responsable des objets perdus ou volés ainsi que des maladies contactées ou tout autre accident qui pourrait arriver aux concurrents durant leur séjour à l'exposition.
5. Tous les récents règlements de santé des animaux doivent être observés.
6. Les animaux peuvent être pur-sang ou croisé.

- 7. Vêtements / Tenue:** Les concurrents devront être vêtus adéquatement: les vaches laitières vres en blanc; les bœufs avec les couleurs de la race; les moutons, chemise blanche et pantalons noirs.
- 8.** Tous les trophées doivent être retournés au bureau de l'exposition au plus tard le jeudi de l'expo avant 20h00. Les trophées doivent être gravés et nettoyés, prêts pour exhiber. La présentation sera faite après le jugement.
- 9. Concours de présentation-règles de base des jugements :**
- a) État du veau, du cheval, du mouton. De la propreté, de l'apparence générale.
 - b) Présentation aux juges, façon de parader (licou de câble ou de cuir).
 - c) Exposant vêtu adéquatement.
- 10. Règlements pour ceux qui exposent des veaux:**
- a) La Société se réserve le droit de canceller les classes inter-club si moins de 3 clubs sont inscrits.
 - b) Tous les veaux devront être sur le terrain de l'exposition avant 9h00 lundi. Toutes les entrées seront acceptées à moins d'avis contraire.
 - c) Du foin et de la paille seront fournis pour les veaux. On demande aux concurrents d'apporter tous les autres items selon les besoins.
 - d) Les membres du club devront présenter le même veau toute la saison.
 - e) Tous les exposants devront être membres en règle d'un organisme reconnu tel que 4-H, Q.Y.F. ou Jeunes Ruraux.
 - f) Il doit y avoir un minimum de 3 veaux de chaque race pour faire une classe ou à la discrétion du comité 4-H.

VEAUX BOVIN DE BOUCHERIE

- | |
|---|
| <p>Section 417: Simmental
Section 418: Angus
Section 419: Hereford
Section 420: Shorthorn
Section 421: Toutes autres races</p> |
|---|

Groupe A: 48\$, Groupe B: 44\$, Groupe C: 40\$

1. Génisse intermédiaire.....née le ou après le 1er janvier 2016
2. Femelle un an junior.....née entre le 1er avril et le 31 décembre 2015
3. Génisse Senior.....née entre le 1er janvier 2015 et le 31 mars 2015

<p>Section 415: Présentation</p>

Groupe A: 20\$, Groupe B: 18\$, Groupe C: 15\$

1. 5-7 ans (Peewee)

Groupe A: 48\$, Groupe B: 44\$, Groupe C: 40\$

2. 8-11 ans
3. 12-15 ans
4. 16-20 ans
5. 21-25 ans

VEAUX BOVIN LAITIERS

Section 423: Ayrshire
Section 424: Jersey
Section 426: Holstein

Groupe A: 48\$, Groupe B: 44\$, Groupe C: 40\$

1. Génisse Junior.....née entre le 1^{er} mars 2016 et le 31 mai 2016
2. Génisse intermédiaire.....née entre le 1^{er} décembre 2015 et le 29 février 2016
3. Génisse seniornée entre le 1 septembre 2015 et le 30 novembre 2015
4. Femelle d'éténée entre le 1^{er} juin 2015 et le 31 août 2015.
5. Femelle un an Junior.....née entre le 1^{er} mars 2015 et le 31 mai 2015

Section 430: Présentation

Groupe A: 20\$, Groupe B: 18\$, Groupe C: 15\$

1. 5-7 ans (Pee wee)

Groupe A: 48\$, Groupe B: 44\$, Groupe C: 40\$

2. 8-11 ans
3. 12-15 ans
4. 16-20 ans
5. 21-25 ans

MOUTONS

Ouvert à tous les jeunes exposants. Frais d'inscription 5\$ pour les non-membres 4-H. Inscription jusqu'à 10h30, lundi.

Section 445: Formation

Groupe A: 48\$, Groupe B: 44\$, Groupe C: 40\$

1. Agnelle.....née après le 1 janvier 2016

Section 450: Présentation

Groupe A: 20\$, Groupe B: 18\$, Groupe C: 15\$

1. 5-7 ans (PeeWee)

Groupe A: 48\$, Groupe B: 44\$, Groupe C: 40\$

2. 8-11 ans
3. 12-15 ans
4. 16-20 ans
5. 21-25 ans

Section 456: Berger / bergère

Groupe A: 48\$, Groupe B: 44\$, Groupe C: 40\$

Le jugement sera basé sur les caractères suivants :

Costume	35pts
Apparence du concurrent	35pts
Contrôle et présentation de l'animal	30pts

CHÈVRES

Section 460: Race pure

Groupe A: 48\$, Groupe B: 44\$, Groupe C: 40\$

1. Chevrette 0 à 12 mois
2. Chevrette 12 à 24 mois
3. Chèvre en lactation

Section 462: Race croisées

Groupe A: 48\$, Groupe B: 44\$, Groupe C: 40\$

1. Chevrette 0 à 12 mois
2. Chevrette 12 à 24 mois

Section 465: Présentation

Groupe A: 20\$, Groupe B: 18\$, Groupe C: 15\$

1. 5-7 ans (PeeWee)

Groupe A: 48\$, Groupe B: 44\$, Groupe C: 40\$

2. 8-11 ans
3. 12-15 ans
4. 16-20 ans
5. 21-25 ans

CHEVAUX LEGERS ET DE TRAIT

Un casque protecteur est recommandé pour les classes d'équitation.

Il y aura des frais d'administration de 5\$ pour les non membres des 4-H.
L'enregistrement prend place le vendredi après-midi à l'estrade.

Section 470: Équitation

48\$, 44\$, 40\$, 36\$, 32\$ & 28\$ (autres)

Western:

1. 12 ans et moins
2. 13 à 21 ans

English:

3. 12 ans et moins
4. 13 à 21 ans

Section 475: Présentation de chevaux et Poneys

48\$, 44\$, 40\$, 36\$, 32\$ & 28\$ (autres)

1. 12 ans et moins
2. 13 à 21 ans

AUTRES CLASSES

Section 435: Jugements

Meilleur 5 Peewee: 15\$, Meilleur 5 Junior 32\$, Meilleur 5 Senior: 32\$

1. Peewee: 5 à 7 ans
2. Junior: 8 à 16 ans
3. Senior: 17 à 25 ans

Classe de costumes

Dimanche le 4 septembre 2016 Immédiatement après les jugements.

Pour tous les 4-H retraités (21 et plus) qui ont déjà participés et qui ne sont maintenant plus éligibles en âge main non en esprit, l'exposition de Brome vous invite à participer à un concours de costume pour voir si vous vous rappelez les habilités qui vous ont été enseignées lors de votre passage parmi les 4-H. Classe de rubans seulement

TROPHÉES

Moutons

Commandité par anciens 4H Grand Champion présentation
Jane A. Gilday Memorial Grand Champion de tous

Chèvres

Commandité par anciens 4H Grand Champion de tous

Laitières

Commandité par anciens 4H Grande Championne Jersey
L.C. Frizzle Grande Championne Holstein
Waterloo Co-Op Championne Réserve Overall
Waterloo Co-Op Grande Championne de tous
Commandité par anciens 4H Grande Championne Ayrshire

Bœuf

Angus Association Champion Angus
Charolais Association Champion Charolais
Hereford Association Champion Hereford
Shorthorn Association Champion Shorthorn
Todd Simmental Champion Simmental
Sydney Castle Grand Champion de tous

Jugement

Errol Marsh Champion Junior de jugement
Heward Graffety Champion Senior jugement

Présentation

A.C. Todd Grand champ. Présent. Laitières
Sydney Castle Grand champ. Présent. bœuf
Pauline St Amant Le Meilleur présentateur

Chevaux

David & Gayle Evans Equitation Junior Anglaise
David & Gayle Evans Equitation Senior Anglaise
David & Gayle Evans Equitation Junior Western
David & Gayle Evans Equitation Senior Western

PRÉSIDENTS

- 1856** – George Boright
1857 – Asa Frary
1858 – Levi A. Perkins
1859 – Ezra G. Ball
1860 – Stephen Pettes
1861 – Eli W. Hall
1890 – H.G. Hall
1911 – A. Harvey
1912 – S. Courtney
1913 – W. Safford
1914 – Alex Burnet
1915 – J.M. Bryant
1916 – S. Courtney
1917 – F.A. Jewett
1918 – Frank Strange
1919 – A.T. Woodley
1920 – F.E. Ray
1921 – Mark Tibbits
1923 – A.C.Carter
1924 – S.W. Courtney
1925 – P.W. Taber
1926 – A.T. Woodley
1927 – Dan Green
1928 – Dan Green
1929 – Dan Green
1930 – George Cameron
1931 – J.J. Crawford
1932 – J.J. Crawford
1933 – J.J. Crawford
1934 – J.J. Crawford
1935 – A.C.Carter
1936 – P.W. Taber
1937 – Charles McClay
1938 – Fred Perkins
1939 – S.C. Powers
1940 – W.D. Soles
1941 – George Mizener
1942 – Errol Marsh
1943 – P.W. Taber
1944 – E.S. Bradley
1945 – Homer Salisbury
1946 – H.C. Salisbury
1947 – E.H. Foster
1948 – A.T. Woodley
1949 – L.C. Horner
1950 – Gordon Perkins
1951 – Vollen Hastings
1952 – Max Gagné
1953 – J.P. MacIntosh
1954 – M.W. Miller
1955 – Geo B. Mizener
1956 – L.C. Horner
1957 – Lawrence Draper
1958 – Geo. Salisbury
1959 – Stanley Mount
1960 – J.C. Blackwood
1961 – Fred Shufelt
1962 – Léo Duquette
1963 – Earl Marsh
1964 – L.P. Knowlton
1965 – J.A. Jolley
1966 - Ben Lavin
1967 – Clyde Burbank
1968 – John Beerwort
1969 – Alan C Webster
1970 – Rod Crandall
1971 – Jerry Jackson
1972 – George Rogerson
1973 – Wilson Frizzle
1974 – Leverett Jewett
1975 – Garth Hadlock
1976 – E. Vogel
1977 – M. Crittenden
1978 – Yvon Menard
1979 – L.C. Horner
1980 - Rod Crandall
1981 - Royce Dustin
1982 – Donald Soles
1983 – Garth Hadlock
1984 - Hugh Salisbury
1985 - Rod Crandall
1986 – Grant Payne
1987 – Larry Frizzle
1988 – Alain Lavigne
1989 – R.K. Douglas
1990 – R.K. Douglas
1991 – Royce Dustin
1992 – Diana Frizzle
1993 – James Robinson
1994 – Alain Lavigne
1995 – Gaylon Davis
1996 – Hugh Salisbury
1997 – Lloyd Wright
1998 – Larry Frizzle
1999 – Donald Soles
2000 – Ernie Banks
2001– Gaylon Davis
2002 – Richard Cadarette
2003 – Larry Frizzle
2004 – Karen Crandall
2005 – Karen Crandall
2006 – Ernie Banks
2007 – Bob Soles
2008 – Barrie Paige
2009 – Richard Cadarette
2010 – Gaylon Davis
2011 – Karen Crandall
2012 – Phil Lechasseur
2013 – Paul Santerre
2014 – Gaylon Davis
2015 – William Miller
2016 – Thomas Enright

ADMINISTRATION

<u>Président:</u>	Tom Enright
<u>Vice-président:</u>	Sophie Giroux
<u>Gestionnaire / Manager:</u>	Guyline Tétreault
<u>Trésorier / Treasurer:</u>	Sophie Giroux
<u>Administration:</u>	Nelsha Fontaine Tammy Drew

DIRECTEURS - DIRECTORS

ANNÉE 1 - YEAR 1

Karen Crandall Allnutt
Amanda Streule
Steven Beerwort
Lee Patterson

ANNÉE 2 - YEAR 2

Caleb Anderson
Tom Frizzle
Shannon McGovern
Luc Larochelle

ANNÉE 3 - YEAR 3

Greg Needham
Sophie Giroux
Jean Royea
Gaylon Davis

ANNÉE 4 - YEAR 4

John Rhicard
Tom Enright
Nancy Gunson
Ross Clarkson

COMITÉS - COMMITTEES

Beef / Boeuf

Lloyd Wright, président; Ernie Tomuschat, vice-président; Karen Crandall Allnutt; Michael Allnutt; Blair Allnut; Richard Cadarette, Sheila Cadarette, Kevin Dempsey; Harold Jackson; Lionel Gaylor; Gaetan Bonneau; Rob Jamieson, Buzz Baker

Buildings & Grounds / Terrain/ Bâtisses

Tom Frizzle, président; Bill Miller, Blair Allnut; Eileen Cook; Colin Davidson; Jeff Dudley; Larry Frizzle; Greg Needham; Darren Paige; John Rhicard; Lloyd Wright; Chris Whitehead; Bob Soles.

Dairy Cattle / Vaches Laitières

Bob Soles, président; Tom Enright, vice-président; Steven Beerwort, Lee Enright; Nathan Fontaine; Tom Frizzle; Peter Martin; John Salisbury; Andrew Shufelt, Curtis Barr, Chris Soles

Display Animals / Salon des Races

Tom Frizzle, président; Kelly LeChasseur, vice-présidente, Gaylon Davis, Tom Enright, Lindsay Currie.

Education

Nelsha Fontaine, présidente, Emily Miller, vice-présidente, David Dawes, Nathan Fontaine, Shannon McGovern; Jennifer Buck, Jacquie Royea, Joanne Lafleur, Kim Glover, Kelly Lechasseur

Entertainment / Divertissement

Shannon McGovern & Greg Needham, présidente/président ; Karen Crandall Allnutt; Gail Klinck, Bill Jarand, Tom Frizzle, Nalani Derby, Barrie Paige, Cyndi Norris

Farm Produce / Produits de la ferme

Irene Norris, présidente; Carol Padner, vice-présidente; Norman Norris; Paul Hébert, Helen Rhicard; John Rhicard, David Marchand-Duchesneault.

Steering & Finance / Protocole & Finance

Tom Enright & Gaylon Davis, présidents; Sophie Giroux; Ernie Banks; Tom Frizzle; Lloyd Wright; Karen Crandall Allnutt; Nelsha Fontaine, Diana Frizzle; Bob Soles, Nancy Gunson

Gates / Barrière

Bill Miller, président ; Colin Davidson, vice-président; Diane Rodd, Sophie Giroux, Amanda Streule

Goats/Chèvres

John Rhicard, président ; Ross Clarkson, vice-président; Helen Rhicard

Handicraft / Artisanat

Nancy Gunson, présidente; Shirley Clarkson, vice-présidente; Linda Allen; Maureen Ashton; Diana Frizzle; Ingeborg Fulford; James Fulford; Sonia Giroux; Laurie Jenne, Jaana Tornikoski; Irene Norris; Louise Smith; Norma Sherrer; Helen Rhicard; Marie Bouthillier, Sabrina Bouthillier, Alice Crossfield, Nancy Dixon, Elizabeth Stierli, Sarah Ten Eyck

Heavy Horse / Chevaux lourds

Paul Santerre, président, Elizabeth Anderson, secrétaire; Roger Côté; Eugene Jacob; Sylvia Jacob; Carl Pagé.

Horticulture

Jean Royea, présidente; Diane Champigny, vice-présidente; Bev Norris Badger ; Linda Brandrick ; James Brandrick ; Diane Marsh, Valerie Macey Schnutgen Anne Pagé ; Rose Highfield ; Tom Frizzle ; Gaylon Davis ; Carol Padner ; Irene Norris ; David Dawes, Laura Lee, Barbara Talbot, Rusty Padner, Maureen Jolly.

Kiosk Rental / Location

Tammy Drew, présidente ; David Dawes vice-présidente ; Ernie Banks ; Gaylon Davis, Nelsha Fontaine

Light Horse / Chevaux légers

Penny McKee, présidente; Terry Millard, vice-président; Maureen Foster Ashton; Caleb Anderson; Peter Jones; Irene Miller; Gilles Nadeau; Derek Salisbury; Howard Salisbury, Jeff Dudley, Joel Bergeron, Jaana Valasek, Gloria Robinson.

Poultry / Vollailes

Jeanne Aiblinger, présidente; Robert Leclerc, vice-président

Publicité

Lee Patterson, président; Diana Frizzle, vice-présidente; Guylaine Tétreault, Ernie Banks

Security & Parking / Sécurité & Stationnement

Luc Larochelle, président; Gaylon Davis, vice-président; David Dawes; John Rhicard, Chris Whitehead, Larry Royea, Serge Sylvain

Sheep / Mouton

Ross Clarkson, président; David Allen, vice-président; Neil Clarkson; Shelley Judge Clarkson; Penny Clarkson.

Télécommunications

Barrie Paige, président; Darren Paige.

Trophée / Trophy

Diana Frizzle, présidente; Biff Blackwood, vice-présidente; Jeanne Aiblinger; David Dawes; Faye Davis; Lloyd Wright; Harold Jackson; Irene Miller; Irene Norris; Elizabeth Santerre, Bob Soles.

Young Farmers / Jeunes agriculteurs **Sheep, Cattle, Goats / Moutons, Bétail, Chèvres**

Diana Frizzle, Coordinatrice, Melissa Ledoux, présidente; Kim Glover, Vice-Président, Karen Crandall Allnutt; Shelley Judge Clarkson; Emily Miller; Serena Shufelt, Tom Enright

Horses / Chevaux

Debbie Warnock;.

MEMBRES - MEMBERS

AGNES GALLAHER	BUZZ BAKER	DEBRA SULLIVAN
ALAIN LAVIGNE	CAITLIN NEEDHAM	DENISE CREVIER
ALAIN LESAGE	CALEB ANDERSON	DEREK SALISBURY
ALAIN TARDIF	CALEB BAINS	DEREK WOODARD
ALAN SHERRER	CAMERON MACKENZIE	DIANA FRIZZLE
ALAN TURNBULL	CARL PAGE	DIANE CHAMPIGNY
ALEX ROSLIN	CAROL BERKLEY	DIANE MARSH
ALEX ROYER WHITEHEAD	CAROL PADNER	DIANE RODD
ALEXA GRAHAM	CAROL WRIGHT	DIFF HADLOCK
ALEXA WOODARD	CAROLYN LEMAIRE	DOMINIC GATTOLA
ALEXANDRINE ROY	CASSIDY CADARETTE	DOMINIQUE HOLNESS
ALEXIS STODDARD	CATHRYN ROYEA	DOMINIQUE THÉRIAULT
ALICE CROSSFIELD	CATHY CLARK	DONNA FOSTER
ALICIA GENEUREUX	CEILEIGH STODDARD	DONNA WHEELER
AMANDA ALLNUTT	CELINE LANGLOIS	DORA SHEPARD
AMANDA STREULE	CHANTAL LAROSE	DOREEN MCKEE
ANDREA FRIZZLE	CHARLES DERBY	DORIS MCGOVERN
ANDREW HADLOCK	CHASE GRIMARD	DOUG CHARBY
ANDREW NORRIS	CHLOÉ PARISIEN	DOUGLAS ROLFE
ANDREW SHUFELT	CHRIS WHITEHEAD	DREA BAINS
ANDY DERBY	CHRISTINE CREVIER	DYLAN CROGHAN
ANITA BEAULAC	CHRISTOPHER SOLES	EDITH CHAPUT
ANNE ESCANDE	CLAIRE BACHAND	EILEEN COOK BAKER
ANNE PAGE	CLAUDETTE DIÉZIEL	ELAINE YOUNG
ANTHONY GATTOLA	CLINTON GARZ	ELIZABETH ANDERSON
ARIANA COUTU	CODY BROWNFIELD	EMELIA GRACE FRIZZLE
ASHLEY WHEELER	COLE GILBERT	
BARBARA BATTLEY	COLIN DAVIDSON	EMILY MILLER
BARBARA DAWES	CONSTANCE PATHY	EMILY NORRIS
BARBARA OLIVER	CORWIN NIEDERER	EMMA-LEE RICHARDSON
BARRIE PAIGE	COURTNEY FOSTER	ERIN OLIVER
BASIL MOFFAT	CURTIS NEEDHAM	ERNIE BANKS
BENJAMIN FONTAINE	CYNTHIA EEDSON	ERNIE TOMUSCHAT
BEV NORRIS	CYNTHIA NORRIS	ETHAN MEUNIER
BIANCA WOODARD	DALE SALISBURY	EUGENE JACOB
BILL JARAND	DANIEL SANTERRE	EVAN JERSEY
BILL MILLER	DARIN ROYEA	EVELYNE GENESSE
BILL PATTERSON	DARREN PAIGE	FAYE DAVIS
BLAIR ALLNUTT	DAVID ALLEN	FERNANDE TOMUSCHAT
BOB GUNHOUSE	DAVID DAWES	FISHER WHEELER
BOB SOLES	DAVID FOSTER	FRANCE TÉTREault
BRIAN SHAW	DAVID OLIVER	FRANK MORLEY
BRITNEY FOSTER	DEAN PERSONS	FRED BADGER
BRITTANY NORRIS	DEBBIE WILLIAMS	GABRIEL FRIZZLE

GAÉTAN BONNEAU	JENNIFER ROYEA	LAWRENCE PATHY
GAIL KLINCK	JENNIFFER ALLNUTT	LEE ENRIGHT
GAYLON DAVIS	JESSICA COUSENS	LEE PATTERSON
GERALD POPE	JESSIE WHEELER	LESLEY MILLARD
GILLES NADEAU	JIM LUCE	LINDA ALLEN
GLENN MCGOVERN	JIM RHICARD	LINDA BRANDRICK
GLORIA JOYCE ROBINSON	JOAN FOSTER	LINDA SANTERRE
GLORIA ROBINSON	JOANNE LAFLEUR	LINDSAY CURRIE
GRACE JONES	JOEL BERGERON	LINDSEY BROWNFIELD
GRACY JERSEY	JOHN BEERWORT SR	LIONEL GAYLOR
GREG NEEDHAM	JOHN CLARK	LISA BELANGER
GUYLAINE HOULE	JOHN LACROIX	LISA PERSONS
HAILEY GILBERT	JOHN RHICARD	LISA ROBINSON
HAISOOK SOMERS	JOHN SALISBURY	LISE DESMARAIS
HALLIE MCCLURE	JONATHAN TARDIF	LIZ RZYZORA
HANNAH CHOMIUK	JONATHON LACROIX	LLOYD WRIGHT
HAYDEN HADLOCK	JORDAN NORRIS	LOGAN SANTERRE
HAYLEY NAYLOR	JORDYN MULLARKEY	LOIS BAILEY
HEATHER SHERRER	JOSEPHINE DUDLEY	LORAIN COOK
HELEN RHICARD	JOSHUA BOOMHOWER	LOREN FRIZZLE
HENRI CHOMIUK	JOY BANKS	LOUIS LECHASSEUR
HOWARD SALISBURY	JUDY POPE	LOUISE SMITH
HUGH SALISBURY	JULIANA DUDLEY	LUC LAROCHELLE
IAN CRANDALL	JULIE RHICARD	LUCILLE MILLOT
IAN MULLARKEY	JULIEN HOULE	LUKE ROYEA
INGEBORG FULFORD	KAREN CRANDALL ALLNUTT	MADISON SPENCER
IRENE MILLER	KAREN MULLARKEY	MAIKA C. HADLOCK
IRENE NORRIS	KARIN RUBNIKOWICZ	MAKAYLA FOSTER
ISABELLE SEERS	KASSANDRA GATTOLA	MARIA ROYEA
IVAN FOSTER	KAYLA THOMPSON	MARIE COPPIETERS BOUTHILLIER
JAANA TORNIKOSKI	KELLIE GRENIER	MARIE-EVE TETREULT
JACK WOODARD	KENZIE WHEELER	MARIE-FRANCE POTVIN
JAMES BECKERLEG	KEVIN DEMPSEY	MARK MARKOFF
JAMES BRANDRICK	KIM GLOVER	MARNIE DOUGLAS
JAMES ROBINSON	KIM OUELLET	MARSHAL COUTU
JANA VALASEK	KIMBERLY CLARK	MARTY RUMSBY
JASON BROWNFIELD	KIRK STODDARD	MARY MCUTCHEON
JAXON SANTERRE	LANDON MULLARKEY	MAUREEN FOSTER ASHTON
JAYSE MULLARKEY	LARRY FRIZZLE	MAUREEN JOLLEY
JEAN ROYEA	LARRY GILBERT	MCKENSIE LARO
JEAN-FRANCOIS GRAHAM	LARRY PADNER	MELANIE DAVIDSON
JEFF JERSEY	LARRY ROYEA	MELISSA LEDOUX
JEFFREY DUDLEY	LAURA CARPENTIER	MELISSA SOLES
JENIFER COOK	LAURA LEE	MELISSA ST-PIERRE
JENNIFER BROWNFIELD	LAURA SANTERRE	MICAH BEDARD
JENNIFER BUCK	LAUREEN ST-ONGE	MICHAEL DERBY
JENNIFER NORRIS	LAURIE JENNE	MICHEL LANGELIER

MICHELE BECKERLEG	RICHARD MARSH	STEPHANIE NAYLOR
MICHELL SOMER-NAYLOR	RICHARD STODDARD	STEPHANIE NORRIS
MICHELLE TREMBLAY	RILEY LACROIX	STEVE MCGEORGE
MIKE ALLNUTT	RILEY THOMPSON	STEVE NAYLOR
MIRANDA GARZ	ROB JAMIESON	STEVEN BEERWORT
MYKA ANDERSON	ROBERT BRISEBOIS	STEVEN NORRIS
MYLEE ANDERSON	ROBERT DUPRAS	SUE ANDERSON
NALANI DERBY	ROD CRANDALL	SUSAN PEREIRA
NANCY COTÉ	RODNEY WRIGHT	SUZANNE LAFLEUR
NANCY DIXON	ROGER COTE	SUZANNE LESSARD GILBERT
NANCY GILBERT	ROGER PAGE	SYLVAIN GENEUREUX
NANCY GUNSON	ROSE CHOMIUK	SYLVIA JACOB
NAOMIE TARDIF	ROSS CLARKSON	SYLVIE DEPONT
NATHALIE CHISOLM HADLOCK	KRISTY PADNER	TAMARA HADLOCK
NATHAN FONTAINE	RYAN CHOMIUK	TAYLOR MCCLURE
NATHANIEL DERBY	RYAN HADLOCK	TED EEDSON
NEIL ABBOT	RYAN MULLARKEY	TERRY MILLARD
NEIL CLARKSON	RYAN WOODARD	TEYLOR CLIFFORD
NICOLE PATTERSON	SABRINA BOUTHILLIER	TIM HANCOCK
NOAH BEDARD	SAMANTHA SOLES	TIM WOODARD
NOAH GRIMARD	SAMANTHA ST-ONGE	TIMOTHY RODD
NOAH WOODARD	SANDRA FRIZZLE	TOM ENRIGHT
NORM BAINS	SANDY JERSEY	TOM FRIZZLE
NORMA SHERRER	SARA MILLER	TONY MARSH
NORMAN NORRIS	SARAH NAYLOR	TYLER MURRAY
ODESSA ROSLIN	SARAH POIRIER	TYSON LARO
PASCAL WULLAERT	SARAH RICHARDSON	ULDÉRIK ROY
PATRICIA JOHNSON	SASHA ROSLIN	VALERIE SCHNUTGEN
PATRICIA MARSH	SCOTT BRANDRICK	VANESSA BRESEE
PATRICK GILBERT	SERGE BOUTHILLIER	VANESSA GENEUREUX
PATRICK ROY	SHANNON DERBY	VANESSA PAGE
PAUL HÉBERT	SHANNON MCGOVERN	VERYL ANN LESAGE
PAUL SANTERRE	SHARON SHERRER	VINCENT ROYEA
PAULETTE BOWBRICK	SHARON SHERRER	WANDA TETREULT
PAULINE BEAUREGARD	SHARRON SHARMAN	WAYNE CLARKSON
PENNY CLARKSON	SHAWN HARRISON	WAYNE MULLARKEY
PENNY MCKEE	SHAYNE PAIGE	WENDY MARTIN
PETER JONES	SHEILA CADARETTE	WENDY NEIL
PIERRE MARTIN	SHEILA DERBY	WHITNEY FOSTER
PIERRE SOMERS	SHELLEY JUDGE	WINNIFRED SHERRER
RACHEL CHAMPIGNY	SHELLEY PAIGE	WINSTON FOSTER
RANDY BATTLE	SHIRLEY CLARKSON	WYATT SANTERRE
RANDY PERSONS	SIMON PARISIEN	
RANDY WHEELER	SKYLER SHAW	
RHONDA SHERWOOD	SOPHIE ABBOTT	
RICHARD CADARETTE	SOPHIE GIROUX	
RICHARD CREVIER	STÉPHANIE CHARLAND	

MESSAGES

ASSOCIATION DES EXPOSITIONS AGRICOLES DU QUEBEC

L'Exposition agricole de Brome relèvera un beau défi en 2016 : accueillir chez elle plusieurs sections de la finale provinciale ! Et avec l'implication exemplaire de ses organisateurs et bénévoles, nous sommes confiants de son succès !

Merci à la population qui appuie et participe en grand nombre à cette foire dont la réputation ne se dément pas. Cet événement familial, qui fêtera son 160e anniversaire, est digne ambassadeur du monde agricole de la région et année après année, des milliers de personnes se rassemblent pour y vivre de merveilleux moments.

Mes plus sincères salutations et bonne exposition 2016!

André Labonté
Président

The Brome Agricultural Fair will take on a good challenge in 2016: hosting several sections of the provincial final! And with the exemplary commitment of its organizers and volunteers, we are confident of its success!

Thank you to the people who supported and participated in large numbers in this fair whose reputation is undeniable. This family event, which will celebrate its 160th anniversary, is a worthy ambassador of agriculture in the region and year after year, thousands of people gather there to experience wonderful moments.

My sincere greetings and good Fair 2016!

André Labonté
President

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE DU COMTÉ DE BROME

BROME COUNTY AGRICULTURAL SOCIETY

C'est avec beaucoup d'enthousiasme que nous nous approchons du 160e anniversaire de l'Exposition de Brome!

Notre foire est fière de toujours avoir été ancrée dans les traditions agricoles, avec un grand nombre d'exposants, de bénévoles et de visiteurs qui reviennent et contribuent à la qualité de l'Expo année après année. Nous sommes honorés d'accueillir certaines des meilleures compétitions agricoles de la province, et cette année, nous sommes heureux d'avoir la possibilité d'accueillir quelques-unes des finales provinciales à l'Exposition de Brome.

Je tiens à remercier sincèrement tous les employés, les bénévoles, les membres ainsi que les exposants pour le rôle qu'ils jouent dans le succès de l'Exposition de Brome chaque année.

Au plaisir de tous vous accueillir le 2-5 septembre, 2016 !

Cordialement,

Tom Enright
Président

It is with great excitement that we approach the 160th anniversary of Expo Brome Fair!

Our fair is proud to have always been grounded in agricultural traditions, with many of our exhibitors, volunteers and visitors returning and contributing to the quality of the fair year after year. We are honoured to host some of the best agricultural competitions in the province, and this year, we welcome the opportunity to hold some of the provincial finals at Expo Brome Fair.

I would like to sincerely thank all the staff, volunteers, members, and exhibitors for the role that they play in making Expo Brome Fair a success each and every year.

We look forward to welcoming you all September 2-5, 2016!

Sincerely,

Tom Enright
President

M.A.P.A.Q.

DÉPUTÉ PROVINCIAL – PROVINCIAL MP

À titre de ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et de député de Brome-Missisquoi (Shefford) c'est avec plaisir que je souligne le 160e anniversaire de l'exposition agricole de Brome. Je tiens à féliciter tous les organisateurs, les bénévoles, les commanditaires et particulièrement la Société d'agriculture de Brome qui assurent le succès de cet événement.

Le travail des membres au cours de toutes ses années a permis à l'Expo Brome de devenir une activité très importante au Québec pour le plus grand bénéfice de notre belle région.

Mes meilleurs vœux pour un succès au-delà de vos espérances et longue vie à un événement qui s'inscrit au cœur même de nos traditions et de notre histoire.

Pierre Paradis

As Minister of Agriculture, Fisheries and Food and Member of Parliament for Brome-Missisquoi (Shefford) it is with pleasure that I acknowledge the 160th anniversary of the Brome Agricultural Show. I congratulate all the organizers, volunteers, sponsors and especially the Agricultural Society of Brome that ensure the success of this event.

The incessant work of its members through all those years allowed the Brome Fair to become a very important activity in Québec for the better benefit of our beautiful region.

My best wishes for success beyond your expectations and long life to an event that is at the heart of our traditions and our history.

Pierre Paradis



Pierre Paradis

Ministre de l'Agriculture,
des Pêcheries et de l'Alimentation
Député de Brome-Missisquoi

Québec 

ASSOCIATION CANADIENNE DES FOIRES ET EXPOSITIONS CANADIAN ASSOCIATION OF FAIRS AND EXHIBITIONS

Au nom de l'Association canadienne des foires et expositions, c'est un plaisir de féliciter la foire agricole de Brome, à l'occasion de votre 160^{ème} anniversaire.

Les organisateurs et les bénévoles de la Société d'Agriculture du Comté de Brome méritent de la reconnaissance et de l'appréciation pour leur dévouement constant à la foire. Depuis 160 ans, des générations ont travaillé sans relâche pour maintenir cette exposition importante pour les animaux, les produits agricoles, de l'artisanat et du divertissement.

Cet anniversaire important est un témoignage de l'engagement de votre communauté à l'agriculture ... Je n'ai aucun doute que la 160^e exposition sera inoubliable.

Pour les organisateurs, les exposants et les invités - meilleurs vœux pour un événement agréable et réussi !



Jim Laurendeau
Président

On behalf of the Canadian Association of Fairs & Exhibitions, it is a pleasure to extend congratulations to the Brome Agricultural Fair on the occasion of your 160th Anniversary.

The organizers and volunteers of Brome County Agricultural Society deserve recognition and appreciation for their ongoing dedication to the fair. For 160 years, generations have worked tirelessly to provide this important showcase for animals, produce, arts and crafts and entertainment.

This important anniversary is a testament to your community's commitment to agriculture... I have no doubt that the 160th Fair will be one to remember.

To the organizers, exhibitors and guests - best wishes for an enjoyable and successful event!



Jim Laurendeau
President



DÉPUTÉ FÉDÉRAL – FEDERAL MP

En tant que député de Brome-Missisquoi, je tiens à souligner le 160^e anniversaire de la Société d'Agriculture de Brome. Cet organisme qui a vu le jour en 1856 a depuis lors eu la chance de voir plusieurs acteurs importants au sein de son organisation défendre le succès et le bon développement de son activité principale : l'Exposition agricole de Brome.

Étant moi-même impliqué dans le milieu viticole et député d'un extraordinaire territoire agricole, je reconnais toute l'importance d'avoir un tel organisme avec, au fil des ans, des bénévoles dévoués et impliqués.

Je tiens à remercier ces nombreuses personnes porteuses du rayonnement de notre milieu agricole et je vous souhaite un succès sans pareil en ce 160^e anniversaire.

DENIS PARADIS

As MP of Brome- Missisquoi, I especially want to highlight the 160th anniversary of the Brome County Agricultural Society. This organization was created in 1856 and since has had the chance to see several major players within his organization defending the success and the good development of its central activity: the Brome Fair.

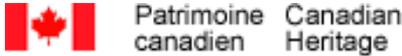
Being myself in the wine community and a member of a predominantly agricultural county, I recognize the importance of having such a society in our beautiful region.

I want to thank each and everyone involved in this activity. You are responsible for such success year after year.

I wish you an unparalleled success for this 160th anniversary.

DENIS PARADIS

PARTNERS



RBC Banque Royale

GAZÉBEC
VIE EXTÉRIEURE EN CÈDRE



pepsi.



F.G. Edwards Inc.
West Brome, Qc.
450-263-2008